49e ANNÉE.—N. 51. BUREAUX A PARIS : rue de Valois (Palais-Royal), n. 10. B SAMEDI 20 FÉVRIER 1864.

ABONNEMENS DES DÉPARTEMENS
TROIS MOIS. . . . 16 FR.
SIX MOIS. . . . . 32 FR.
UN AN. . . . . . 64 FR.
POUR LES PAYS ÉTRANGERS, voir le tableau publié les 5 et 20 de chaque mois.
Impr. L. BONIFACE, r. des Bons-Enfans, 19.

LE CONSTITUTIONNEL,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, UNIVERSEL.

ABONNEMENS DE PARIS.
TROIS MOIS. . . . 13 FR.
SIX MOIS. . . . . 26 FR.
UN AN. . . . . . 52 FR.
UN NUMÉRO 20 CENTIMES.
Les abonnemens datent des 1er et de chaque mois.

Le mode D'ABONNEMENT le plus simple est l'envol d'un bon de poste ou d'un effet sur Paris, à l'ordre de L'ADMINISTRATEUR du journal, rue de Valois, n° 10.
Les lettres ou envois d'argent NON AFFRANCHIS *sont refusés.* Les articles déposés ne sont pas rendus.
Les ANNONCES sont reçues chez M. PANIS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 40 (place de la Bourse).

PARIS, 19 FÉVRIER.

LES CANDIDATURES OUVRIÈRES.

Un manifeste en faveur de candidatures ouvrières dans les prochaines élections de Paris a été publié il y a quelques jours. Il a été reproduit, — sous toutes réserves, il est vrai, — par les journaux de l'opposition, visiblement embarrassés, et il est devenu une sorte de document qui ne peut être passé sous silence.

Ce manifeste est écrit avec une modération relative, et nous sommes les premiers à reconnaître quelques-uns des principes sur lesquels il s'appuie. Disons plus : certaines idées que nous y trouvons développées ne sont pas seulement à l'état d'étude pour le gouvernement de l'Empereur, elles sont en cours d'exécution.

Malheureusement la modération de la forme n'empêche pas le nouveau programme, fait au nom des classes laborieuses, d'être à la fois un anachronisme, une idée fausse, une protestation injuste.

On croit d'abord lire un morceau de la littérature à la mode en 1848. Mais alors ces prétentions des classes ouvrières, si dangereuses pour l'ordre général et si funestes pour leur propres intérêts, avaient au moins leur raison d'être. Longtemps oubliées, longtemps sacrifiées, ces classes, conformément à une loi de réaction qu'on n'a que trop souvent l'occasion de constater dans les choses humaines, se laissèrent emporter par des ambitions irréfléchies et des illusions fatales : on leur avait tout refusé, elles voulurent prendre tout; on leur avait refusé leur place légitime au soleil, elles voulurent confisquer le soleil à leur profit. Le désordre fut grand ; la société tout entière en fut ébranlée et faillit être engloutie.

Ces temps sont loin de nous. Un gouvernement qui représente l'ordre fondé sur l'égalité politique de tous, a fait plus en douze années pour la liberté, la dignité et le bien-être des travailleurs, que la royauté n'avait fait depuis Clovis, et les autres gouvernemens depuis 89. Il n'y a pas d'année, en effet, depuis la proclamation du second Empire, qui n'ait vu naître une institution favorable aux ouvriers et à leurs familles, pour toutes les époques de la vie, de l'enfance à la vieillesse.

Au milieu de tant de progrès accomplis et de tant de réformes commencées, qui seront menées à bonne fin sous la main puissante qui les dirige, ressusciter les candidatures ouvrières, c'est se tromper complètement d'époque et rechercher les fondrières et les précipices quand on a la grande route.

Le Manifeste dont il s'agit est donc un énorme anachronisme. Il est en même temps une idée radicalement fausse. Sous le suffrage universel et sous l'Empire, il n'y a pas de distinction de classes, puisqu'il y a égalité de droits. Un duc, un marquis ou un comte ne représente pas plus l'aristocratie au Corps Législatif qu'un député sans titre et sans particule n'y représente la bourgeoisie. L'ouvrier qui serait envoyé à la Chambre en qualité d'ouvrier romprait seul l'égalité et représenterait une aristocratie nouvelle. L'antagonisme qui a été la cause de troubles si nombreux, de souffrances si profondes, de révolutions si sanglantes, l'antagonisme qui a disparu grâce aux institutions impériales et à la profonde sagesse du souverain, serait rétabli.

Qu'on nous comprenne bien : ce n'est pas contre l'entrée d'un ou de plusieurs ouvriers à la Chambre que nous nous élevons ici ; les conditions de l'élégibilité sont faites pour tout le monde, et rien de plus légitime pour une circonscription électorale quelconque que d'élire un ouvrier qui se serait distingué par son mérite et en qui le suffrage universel aurait confiance. Ce qui est mauvais, faux et dangereux, ce n'est pas l'élection d'un ouvrier, c'est la candidature ouvrière, telle qu'elle est développée par les auteurs du Manifeste ; c'est-à-dire la candidature avec mandat impératif pour représenter les intérêts d'une classe spéciale.

Sous les mots d'ailleurs, si habilement qu'ils soient arrangés, se laisse voir la pensée dominante, et cette pensée, comme nous l'avons dit, est une protestation, que rien ne justifie, contre un ordre social qui sauvegarde tous les droits et concilie tous les intérêts. Nous connaissons cette manière de raisonner : elle consiste à opposer au reste de la société ce qu'on appelle le prolétariat et ce qu'on essaie même aujourd'hui de baptiser d'un nom nouveau, le *salariat*. Comme si la société actuelle était une société d'hommes de loisir et de privilégiés ! On n'a cependant qu'à ouvrir les yeux, pour voir que notre société est une société de travailleurs, et, pour employer le mot du Manifeste, de salariés à tous les degrés de la hiérarchie ! La Religion, la Magistrature, l'Armée, ont aussi leur salaire, prix légitime et souvent modeste de nobles services, sans croire, pour cela, avoir le droit de former des castes, et ne songeant qu'à contribuer à la grandeur commune.

Bornons-nous pour aujourd'hui à ces courtes réflexions ; mais, le sujet est loin d'être épuisé, et nous y reviendrons.

PAULIN LIMAYRAC.

BULLETIN POLITIQUE.

On trouvera plus loin, sous la rubrique Prusse, le texte de la réponse du roi de Prusse aux députés de l'Université de Kiel; il est conçu de manière à corroborer l'interprétation qui a été donnée aux paroles du roi et que nous avons rapportée hier, puisque, au sujet de la question de succession, le roi Guillaume a fait remarquer que, pour le Sleswig, la décision ne pourra être prise sans la participation des puissances européennes.

On reste d'ailleurs dans l'incertitude sur les résolutions communes de l'Autriche et de la Prusse, en ce qui concerne la position future des duchés. Le journal *Vaterland* affirme toutefois qu'il existe entre les deux grandes puissances des stipulations précises et non pas seulement des engagemens verbaux. Ces stipulations comprendraient la réunion du Sleswig méridional au Holstein, la transformation de Rendsbourg en forteresse fédérale et peut-être aussi l'adjonction du duché de Sleswig à la Confédération germanique, plus le remboursement par le Danemark des frais d'occupation. « Tout ce qui irait au-delà, ajoute ce journal, est en dehors des arrangemens concertés entre l'Autriche et la Prusse, et sur la base desquels elles ont résolu de prendre part à la conférence européenne qui s'ouvrira tôt ou tard. » La *Presse* de Vienne semble confirmer ces assertions, en déclarant que la résistance des Danois, qu'elle qualifie d'obstination insensée, autorise le plus fort à faire usage de son droit et à dicter des conditions de paix « qui ne seront peut-être pas tout à fait d'accord avec les traités de 1720 et de 1852. »

La résistance des Danois paraît en effet causer une vive irritation en Allemagne; mais, d'un autre côté, une correspondance de Copenhague parle de l'exaspération croissante qui se manifeste journellement contre tout ce qui porte un nom allemand. « Cette exaspération populaire, dit une de ces correspondances, ne respecte même plus le caractère ni la dignité de quelques personnages qui devraient être à l'abri de ces atteintes. »

Comme nous l'indiquions hier, on s'attend à une prochaine attaque contre le Jutland, où le gouvernement danois accumule les renforts de troupe et de matériel. Les journaux danois ne cessent de rappeler aux Allemands les deux assauts meurtriers qu'ils livrèrent à la forteresse de Fredericia dans le cours de la dernière guerre, et peut-être ce souvenir n'est-il pas étranger à la résolution qu'on prête au feld-maréchal de Wrangel d'attaquer cette position.

La marine danoise commence à inquiéter les côtes allemandes. Cinq navires de guerre se sont postés près de la côte nord de l'île de Rugen, dont la garnison va être augmentée; on a même signalé une frégate danoise devant Travemunde, qui appartient à l'Etat de Lubeck. Aussi les steamers du Lloyd-Nord allemand qui naviguent entre Brême, Londres, Southampton et New-York viennent d'arborer le pavillon russe.

En annonçant que la Prusse mobilisait son sixième corps d'armée qui devait se réunir en Lusace, nous nous sommes abstenu de tout commentaire et de toute interprétation; aujourd'hui cette réserve est devenue inutile, et les journaux allemands ne cachent pas que la réunion d'un corps d'armée au sud du Brandebourg, et à une grande distance du théâtre de la guerre, a tout le caractère d'une démonstration militaire contre la Saxe. On se montre, en effet, très mécontent à Berlin de l'attitude et des procédés des Etats secondaires; et d'autre part on représente l'Autriche comme occupée à calmer les esprits et à maintenir la paix en Allemagne. La décision de la Diète au sujet de l'occupation des trois villes du Holstein montrera jusqu'à quel point l'Autriche aura pu réussir dans ses efforts.

En attendant cette décision, Kiel vient d'être occupé par les bataillons du 18e et du 52e d'infanterie prussienne.

Le Corps Législatif a été saisi dans sa séance d'hier d'un projet de loi modificatif de la loi du 12 juin 1861, relative à la caisse de retraites pour la vieillesse ; ces modifications consistent à élever à 1,500 fr. le maximum des rentes viagères et à 4,000 fr. le maximum des sommes qui peuvent être versées dans une année au compte de la même personne.

AUGUSTE VITU.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Londres, 19 février.

Le *Times* s'attend à un conflit entre les deux grandes puissances allemandes et les Etats secondaires.

Copenhague, 18 février.

Des avis officiels annoncent que l'ennemi a construit un pont à Eckernsunde. Des troupes nombreuses sont concentrées à Broacke. Un navire cuirassé a été expédié de Sonderbourg à Broacke.

Francfort, 18 février.

La Diète a ordonné, dans sa séance d'aujourd'hui, que l'embargo fût mis sur les navires danois qui se trouvent dans les ports allemans, par suite de la mesure prise par le cabinet de Copenhague vis-à-vis des navires allemands qui n'appartiennent ni à la Prusse ni à l'Autriche.

Vienne, 19 février.

Les journaux publient un télégramme de Lemberg, annonçant que le prince Adam Sapieha s'est évadé hier soir de la prison où il était renfermé.

Pauillac, 19 février.

La Guienne, des Messageries impériales, venant du Brésil et du Sénégal, a mouillé à Pauillac hier soir à neuf heures et demie.

(*Havas-Bullier*.)

Voici les dépêches que nous recevons ce soir :

Londres, 19 février.

Il a été déposé aujourd'hui 65,000 liv. st. à la Banque d'Angleterre. Le marché monétaire est calme.

Londres, 19 février, 5 h. 50 m. soir.

Chambre des communes.—M. Layard, répondant à M. Beaumont, dit que le gouvernement n'a reçu aucune communication relativement à la reconnaissance d'un empire mexicain. Le gouvernement refuse pour le moment d'exprimer son opinion sur ce sujet.

Londres, 19 février, 6 h. soir.

M. Newdegate demande si, dans le cas où la Prusse et l'Autriche entreraient ou se proposeraient d'entrer dans le Jutland, le gouvernement anglais ne considérerait pas une action ou une intention pareille comme incompatible avec les déclarations dont les puissances allemandes ont fait précéder leur entrée dans le Holstein et le Sleswig. L'orateur demande par conséquent une action plus énergique et décisive, par voie diplomatique ou autrement, de la part de l'Angleterre, dans le sens des traités de 1852.

Lord Palmerston répond qu'il n'a pas reçu d'information authentique que les troupes austro-prussiennes doivent entrer dans le Jutland, bien que cette nouvelle circule dans les journaux. Il n'est pas douteux, ajoute-t-il, qu'un acte semblable serait une aggravation de l'aggression violente dirigée contre les duchés. L'entrée en Sleswig est, dans notre opinion, un acte entraînant un grand sacrifice d'hommes, une grande effusion de sang, dont les deux gouvernemens de Vienne et de Berlin sont responsables.

Quant à la dernière partie de la question du préopinant, lord Palmerston refuse d'y répondre. Des motifs politiques a-t-il dit, ne me permettent pas d'indiquer quelle politique adopterait le gouvernement anglais si l'Autriche et la Prusse faisaient entrer leurs troupes dans le Jutland.

Hambourg, 19 février.

Le duc d'Augustenbourg a été proclamé hier à Apenrade.

Un capitaine prussien a été chargé de la direction de la police à Flensbourg.

Un bataillon prussien est encore arrivé à Kiel. Les Prussiens fortifient la baie de Kiel.

Le professeur Molbeck, de l'Université de cette ville, vient d'être arrêté par les ordres du feld-maréchal Wrangel et conduit à Flensbourg comme prisonnier. Cet évènement a produit à Kiel une grande sensation. L'Université a protesté.

Copenhague, 18 février, 11 h. du soir.

D'après des nouvelles privées, l'ennemi serait entré sur le territoire du Jutland.

Un rapport officiel porte qu'un engagement d'avant-garde a eu lieu sur toute la ligne devant Düppel; le combat a duré plusieurs heures. Les Danois, d'abord repoussés, ont ensuite repris leurs positions antérieures; leur perte est de 35 hommes.

Copenhague, 19 février.

Les Prussiens ont arrêté à Broack le curé Schleppegref et un fonctionnaire nommé Bulow avec son secrétaire Hansen.

On continue à proclamer le duc d'Augustenbourg sur divers points du Sleswig.

Berlin, 19 février.

Le navire cuirassé danois qui s'était présenté devant le Ekersunde pour détruire le pont construit par les Prussiens, a été canonné par les batteries récemment établies à Rinkenis et à Holnis. Il a été obligé de se retirer au bout d'une heure après avoir été atteint par quelques boulets.

Devant Düppel, la brigade Rœder, appuyée par le 64e régiment, s'est emparée à la première attaque de la hauteur dite Buffelkoppel, occupée par les Danois, qui ont été refoulés dans leurs retranchemens, en laissant prisonniers, entre nos mains, un officier et 60 soldats. Nos troupes ont eu 2 morts et 10 blessés.

Un engagement d'avant-poste a eu lieu près de la frontière du Jutland, entre les hussards de la garde prussienne et les dragons danois.

L'avantage est resté aux hussards.

Berlin, 19 février.

Outre le 6e corps, on va encore mobiliser cinq régimens du 2e corps.

La panique règne à Stralsund, près de Stettin, par suite de l'apparition de cinq bâtimens danois qui croisent près de Rugen.

Des canons de gros calibre sont arrivés à Swinemunde.

Berlin, 19 février.

On mande de la frontière polonaise en date d'aujourd'hui :

Cette nuit, les insurgés ont fait sauter près de Vlodawek un train de marchandises; seize wagons ont été fracassés.

Aujourd'hui, près de Vazy, un accident est arrivé à un train de voyageurs par suite de l'enlèvement des rails.

A Czersk, les insurgés se sont emparés des caisses publiques.

Vienne, 19 février.

La *Gazette de Vienne* (édition du soir), annonce que l'empereur a daigné relever de ses fonctions le ministre de la guerre, général Degenfeld, sur le désir exprimé par le général lui-même et qu'il a nommé à sa place le feld lieutenant maréchal de Frank.

Corfou, 18 février.

On a commencé à démolir les forts de Vido et d'Abram.

Madrid, 19 février.

Le journal ministériel *Reino* annonce que le ministre des finances doit prendre une résolution favorable aux porteurs de la dette amortissable.

(*Havas-Bullier*.)

Nous résumons ainsi qu'il suit nos correspondances d'Allemagne :

Les commissaires civils de la Confédération en Holstein ont publié un rapport sur les prétentions de la Prusse à faire occuper par ses troupes Kiel, Altona et autres points de leur juridiction. Dans ce rapport, tout en attaquant la légalité de pareils actes, ils déclarent qu'ils chercheront à prévenir tous conflits. L'opinion des journaux incline à penser que de tels faits ont enlevé à la Prusse le dernier vestige de la vieille sympathie que l'Allemagne avait pour elle. Le moyen le plus pratique d'arrêter l'ambition de la Prusse, ajoutent ces journaux, serait de reconnaître sur-le-champ en Diète le prince Frédéric ; et c'est aussi ce que la Prusse aurait de mieux à faire, dans son propre intérêt, quand déjà l'Angleterre semble ne plus espérer de maintenir l'intégrité de la monarchie danoise.

Un bataillon prussien occupe Kiel.

La frégate danoise *Viels* a reçu l'ordre de donner la chasse, sans distinction, aux bâtimens prussiens, autrichiens, hanovriens, brémois, lubeckois, etc.

On dit que le feld-maréchal Wrangel pourrait bien être relevé de son commandement.

15 février.

On se bat depuis deux jours très vivement à Düppel; un grand nombre de blessés arrivent à Flensbourg.

Quatre pasteurs servant d'espions aux Danois ont été pris.

16 février.

Les Danois ont tenté une sortie, mais ils ont été refoulés dans leurs lignes après avoir éprouvé les pertes les plus considérables.

Vienne.

L'ordre du jour du prince Charles fait le sujet de toutes les conversations dans la capitale autrichienne; les officiers ne s'aborbent plus sans se demander en riant : « Etes-vous un canonnier de Missunde? » Et tous de répondre : « Vous êtes un brave!... »

M. Tempettey, célèbre auteur dramatique et secrétaire particulier du duc de Cobourg, a été expulsé du Sleswig, quoi qu'il se fût fait reconnaître comme correspondant du duc son maître.

M. Gustave Basch, écrivain également bien connu, mais démocrate avancé, a été arrêté et mis en prison.

Flensbourg.

M. de Zedlitz a dû céder à la fin aux instances des patriotes allemands, en destituant le directeur de police, M. Hammerich, ultra-danois.

Les Danois se fortifient de plus en plus, et cette fois on assure qu'ils feront une longue et vigoureuse résistance aux armées alliées. Leurs bâtimens de guerre croisent devant Kiel et à Ekernfoerde. On a craint ces jours derniers un coup de main sur Flensbourg; une frégate a essayé de pénétrer dans la baie de cette ville, mais elle en a été empêchée par la batterie prussienne n° 4. On dit que la prise des redoutes de Düppel devra coûter cher aux alliés ; l'île d'Alsen étant située beaucoup plus bas, il sera impossible de la défendre longtemps dès que les fortes redoutes de Düppel seront emportées, grâce à l'artillerie de siége autrichienne et prussienne attendue d'un moment à l'autre dans le Sleswig. Mais la baie étant très étroite et très profonde, les Danois pourront cependant se couvrir et se défendre longtemps au moyen de leurs chaloupes canonnières, et faire ainsi éprouver à l'ennemi des pertes considérables. C'est ce qui paraît avoir déjà eu lieu le 16 de ce mois. On nous annonce à l'instant que les Danois ont fait deux sorties heureuses sur l'avant-garde du prince Charles, et que les Prussiens ont eu 2,000 hommes mis hors de combat. Les blessés ont été transportés à Flensbourg.

Düppel est maintenant défendu par 40,000 Danois et 180 canons, et chaque jour des hommes et des munitions arrivent de Copenhague.

On est encore très ému en Allemagne malgré les protestations de M. de Bismark, de l'occupation du Holstein par les troupes prussiennes. Aussitôt qu'on a connu à Dresde l'intention de la Prusse, la Saxe a fait, de son côté, la proposition d'augmenter les troupes fédérales dans le Holstein, pour parer, a-t-elle dit, aux éventualités *d'une occupation illégale*. Le cabinet de Berlin, fort irrité de la conduite de M. de Beust dans toutes ces affaires, a annoncé à la Saxe que si elle envoyait des renforts dans le Holstein, la Prusse, à son tour, concentrerait des troupes sur les frontières de la Saxe. On en est là, et, comme on le voit, la discorde règne de plus en plus entre les différens Etats allemands.

C'est aujourd'hui que doivent s'ouvrir à Wurtzbourg les conférences de ministres. On pense qu'elles n'aboutiront à aucun résultat sérieux, et qu'elles ne feront que compromettre les Etats du Sud dans l'opinion publique. En effet, si, à la suite de ces conférences, la Bavière et la Saxe n'agissent point efficacement, elles perdront cette fois tout ce qui leur reste d'influence en Allemagne, car les populations du Sud sont déjà grandement captivées par l'attitude énergique des deux puissances alliées dans le Sleswig. On ne veut plus de paroles aujourd'hui, mais des actes, et on est prêt à quitter les petits Etats, accusés d'impuissance pour se livrer à ceux qui ont la force en main.

On écrit de Stralsund, que la première division de la marine prussienne, soit six chaloupes canonnières à vapeur, a été dirigée sur cette ville pour la couvrir, dans le cas où les Danois voudraient la bloquer par mer, comme on s'y attend. La deuxième et la troisième divisions prendront bientôt la mer.

Hanovre, 17 février.

Hier au soir, le comité du *Nationalverein* s'est assemblé dans les salles du Ballhof, afin de voter une adresse aux Chambres qui doivent s'ouvrir demain. Cette adresse a pour but de demander énergiquement au Hanovre la prompte reconnaissance du duc Frédérick et la séparation des duchés du Danemark. Cette assemblée a annoncé également qu'elle invitait les patriotes du Hanovre à se réunir demain à midi devant le palais législatif pour y faire une démonstration nationale en faveur des duchés.

M. de Manteuffel, lieutenant-général prussien, a été envoyé par son gouvernement à Munich et à Dresde, où il a été reçu en audience particulière par les souverains de Bavière et de Saxe. On pense qu'il a pour mission de s'entendre avec ces deux Etats dans le cas ou la Diète se déciderait à envoyer de nouvelles troupes dans le Holstein.

Francfort, 16 février.

Les commissaires civils, MM. de Konneritz et Nieper, ont offert leur démission à la Diète pour le cas où elle désapprouverait leur attitude vis-à-vis des alliés.

Sleswig.

Le commissaire civil autrichien, M. de Revertera, d'origine italienne, a répondu à une députation de Flensbourg qu'on chercherait autant que possible à satisfaire les populations des duchés, mais que, dans tous les cas, l'union personnelle avec le Danemark devrait être maintenue.

Pour extrait : C. PIEL.

PRUSSE.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 17 février :

« Nous sommes en position de faire connaître le texte de la réponse du roi à la députation de l'Université de Kiel. Le roi a dit :

« Je suis heureux de saluer en vous les repré-

Feuilleton du Constitutionnel, 20 février

LES DROITS DE L'AMOUR

TROISIÈME PARTIE.

A chacun selon ses œuvres.

I.

PROMETTRE ET TENIR, VOULOIR ET POUVOIR NE SONT PAS TOUJOURS SYNONYMES.

(Suite.)

Blanche ne se laissait pas prendre à la fausse simplicité de M. Dambach ; elle le savait l'homme le moins naïf qu'il y eût au monde.

— Les vérités sont toujours très fortes, poursuivit Gérard du même ton.

— Alors je porte envie à ma tante ?

— Il n'y aurait là rien de surprenant à mon avis.

— J'envie cette santé si faible qui donne à sa physionomie cet air de constante fatigue.

— Les femmes faibles sont les seules qui soient véritablement femmes et que l'on adore entièrement, dit Gérard, comme s'il eût affirmé son acte de foi.

— J'envie sa pâleur maladive dont mon cousin a su faire une beauté.

— Je le crois, dit-il. La pâleur chez certaines femmes est un puissant attrait.

— N'envierais-je pas aussi ses trente-six ans ? demanda-t-elle enfin en lançant sa phrase avec cette audacieuse assurance d'une femme qui croit sa parole sans réplique.

— Pourquoi pas !

Et Gérard regardait la jeune fille de son regard froid et clair qui, dans certaines circonstances, avait le reflet d'une lame d'acier.

— Parce que si Dieu me prête vie, j'y arriverai avec le temps. Je n'envie pas les choses qui nous menacent, et qui nous atteindront inévitablement, comme la vieillesse, comme la mort.

— Ma chère demoiselle, reprit Gérard blessé au cœur de la manière dont Blanche parlait de son amie, n'avez-vous jamais remarqué combien de grandes passions avaient fait naître ces femmes que vous autres jeunes filles ne trouvez plus ni jeunes ni belles ?

— Passion bien inexplicable, si toutefois il y a passion, répondit Blanche; car à l'âge raisonnable de nos mères, on doit, il me semble, songer beaucoup plus au repos qu'à cette activité de sentimens qui naît de la passion.

— Etes-vous vraie en ce moment ? demanda Gérard qui avait surpris sur le visage de Blanche un sentiment tout-à-fait en contradiction avec ses paroles, ne ditesvous pas une chose en en pensant une autre?

— Qu'est-ce que je pense donc, puisque vous ne voulez pas croire ce que je vous dis ?

— Vous pensez que votre tante, comme beaucoup d'autres femmes de son âge, est une rivale fort redoutable pour beaucoup de plus jeunes qu'elle, même pour vous. Vous la voyez bien telle qu'elle est, mais vous n'en voulez point convenir, comme si elle avait besoin de votre approbation pour être une des plus gracieuses et des plus attrayantes personnes de Paris. Je ne vous dirai pas que cela vous blesse, mais cela vous irrite, comme s'il n'y avait qu'une place et que cette place vous fût due à l'exclusion de toute autre.

—Vous êtes bien sévère pour moi, Monsieur Dambach, reprit Blanche qui s'avoua avec dépit avoir été devinée, vous êtes vraiment bien sévère dans le jugement que vous portez sur moi et je croyais n'avoir rien fait pour le mériter.

— Je suis vrai, Mademoiselle Blanche, dit Gérard. Vous avez voulu savoir, et j'ai parlé. Mais je vous ai dit: Souvenez-vous bien que très peu seront aussi francs que moi. — Je dois même ajouter, que si je n'avais pas vu André s'occuper beaucoup de vous, je n'aurais certes pas mis la même franchise dans l'expression de ma pensée, au risque de me faire une ennemie d'une aussi jolie personne que vous.

— Vous n'y tenez guère, je crois, et quels que soient mes sentimens à votre égard, cela vous est bien indifférent; vous n'aimez et ne défendez que les vieilles femmes ! Dans quelque quinze ou vingt ans d'ici mon tour viendra, continua-t-elle en riant d'un rire forcé, j'ai le temps d'y réfléchir. En attendant, pour vous être agréable, il faut trouver Mme Galbary jeune et belle au-dessus de toutes les autres, il faut partager vos idées sur chaque chose, car, si je suis trop femme pour avouer mes torts, vous, vous êtes trop homme et vous en avez tous les défauts. Vous êtes tyrannique dans vos opinions, entier dans votre vouloir !

— Combien de jeunes et jolies femmes sont hommes sous ce rapport ! dit Gérard en regardant Blanche qui s'animait à sa pensée hostile et dont les lèvres et les joues se couvraient de ce rouge éclatant qui dénote l'impatience et la contrariété chez les femmes sanguines.

— J'ai donc tous les défauts ? demanda Blanche vivement.

— Vous en avez beaucoup, en effet; mais le plus souvent on vous en fait des qualités, et on vous aime à cause d'eux : ne vous en plaignez donc pas.

— Oh ! si je le croyais, dit la jeune fille, en jetant à Gérard un regard tout chargé d'étincelles.

— Demandez à André, reprit M. Dambach, qui se méprit à l'expression du regard de Blanche.

— Au fait, j'en ai presque envie.

Elle accompagna ces mots d'un mouvement mutin, et continua :

— Vous le mériteriez à coup sûr. Cela inquiéterait ma tante, ajouta-t-elle, comme si elle n'eût pas voulu laisser deviner sa pensée, et qu'elle se fût hâtée de dénaturer le sens de sa phrase.

— Vous tenez donc bien à inquiéter Mme Galbary ? demanda Gérard doucement, en attachant un profond regard sur la jeune fille.

— Peut-être, dit Blanche. Maintenant que nous sommes convenus qu'elle pourrait être une rivale redoutable, nous ne sommes plus tenus aux mêmes égards qu'alors que nous la considérions presque comme notre mère. Il faut être conséquent, mon cher Monsieur, dit Blanche souriant à part elle de l'émotion qu'elle croyait découvrir dans le regard du jeune homme, on a les bénéfices, mais il faut avoir aussi les charges de son emploi. Au fait, dit-elle, après avoir un moment réfléchi, ma mère a peut-être raison.

— En quoi ? demanda Gérard.

— Elle prétend que Mme Galbary est fort riche et que, grâce à sa fortune, elle ne peut manquer de trouver un mari très sérieusement épris d'elle, qui lui donnera, sur ses vieux jours, les épines dont elle a eu les roses avec le père d'André.

— Ah ! c'est l'avis de Mme Mahlpert, demanda M. Dambach, dont le regard se dépouilla tout à coup de la douceur dont il l'avait revêtu jusque là et qu'il attacha méprisant et colère sur cette belle jeune fille, qui venait de lui entrer une aiguille au cœur, en jouant, le sourire aux lèvres, avec cette grâce charmante que prennent les femmes, lorsqu'elles vont commettre un de ces crimes pour lesquels le Code n'a pas de pénalité, quoique souvent la mort s'en suive.

— Oui, vraiment, dit Blanche, qui pensait éloigner Gérard de Marthe, en mettant entre eux le mot argent. Je crois même que je vais me ranger de l'avis de ma mère, puisque, vous aussi, vous trouvez Mme Galbary jeune et charmante. Que doivent donc penser les autres, les intéressés, ceux qui courent après la fortune des femmes majeures !

— Mademoiselle, dit Gérard, qui ne souriait plus, votre mère vous a donné une triste science ; celle de ne croire ni à la beauté, ni à la vertu, ni à l'amour des autres. Cette expérience, qui ne vient d'ordinaire qu'après de longues années d'une vie pleine de lutte et de désillusion, se paie toujours très cher. Je l'ai achetée, moi, d'une vieillesse anticipée et d'un grand désenchantement. Je crains bien pour celui qui vous aimera, que vous, dont le visage est jeune, beau, et ne montre aucun pli, vous n'ayez les rides au cœur, et que votre âme ne soit vieille comme votre expérience.

Blessée dans sa vanité, Blanche, à dater de ce moment, se sentit au cœur une profonde haine pour, Mme Galbary, qui était, elle le sentait bien, la cause des paroles dures que Gérard venait de lui adresser :

— Monsieur ! dit-elle par deux fois en mettant dans sa voix autant de dignité blessée qu'elle en put trouver dans sa colère.

— Mademoiselle, répondit Gérard, vous agissez et vous parlez comme une femme et non comme une jeune fille ; ne vous étonnez donc pas si je vous traite à l'avenir en femme plutôt qu'en enfant. Vous avez porté, aidé de Madame votre mère, un jugement sur Mme Galbary, qui ne peut que la froisser dans toutes ses délicatesses et blesser en même temps, dans ce qu'ils ont de plus sensible, tous ceux qui l'affectionnent ; leur honneur, à l'endroit de l'argent.

Vous n'agissez pas à la légère ! Aucune femme n'est moins légère que vous. Vous avez un but, une intention cachée que je ne devine pas encore, mais que je découvrirai, parce que je ne veux pas voir souffrir Mme Galbary.

J'ai pour elle la plus profonde affection, j'ai pour son caractère une estime basée sur une connaissance de plusieurs années et mon amitié pour elle m'autorise à m'arroger le droit de la défendre.

— Eh ! qui l'attaque, grand Dieu ! cette chère tante! s'écria Blanche, en souriant du bout des lèvres d'un sourire dédaigneux pendant qu'elle avait la rage dans le cœur.

— Mme Galbary, continua Gérard qui n'eut pas l'air de remarquer le sourire de la jeune fille pas plus que d'avoir entendu ses paroles, Mme Galbary est une de ces femmes fort rares, dont le cœur est aussi généreux que le visage est beau. Elle ne croira jamais le mal chez les autres malgré trente-six ans d'expérience de la vie, mais elle se méfie d'elle, comme vous, Mademoiselle, vous vous méfiez des autres : elle n'a nul besoin qu'on jette en son esprit des craintes nouvelles. C'est vous dire que je vais de ce pas la mettre en garde contre les paroles amères que vous et Mme Mahlpert pourriez lui glisser amicalement le soir avec les souhaits de bonne nuit.

Gérard, saluant respectueusement Mlle Mahlpert, prit congé d'elle.

Blanche venait de voir derrière la croisée de la chambre de Mme Galbary par un coin du rideau soulevé apparaître la tête mignonne et pâle de Mme Marthe; elle ne voulut pas avoir l'air d'être quittée par Gérard. Ayant déjà roulé dans sa tête les premières phases de son projet de vengeance, elle salua M. Dambach de façon à ce qu'on ne pût guère définir quel était celui des deux qui avait le premier pris congé de l'autre.

— Sans rancune, Monsieur Gérard, lui dit-elle avec un de ces mouvemens de tête tellement audacieux et charmans, que M. Dambach, qui ne s'étonnait pas de grand'chose, en fut surpris.

Il faut ajouter qu'il n'avait pas vu apparaître Mme Marthe et qu'il n'avait pas saisi le travail qui s'était fait dans l'esprit de Mlle Mahlpert.

Avant que Gérard eût eu le temps de s'interroger pour se demander d'où pouvait bien venir ce changement d'attitude chez Blanche, la jeune fille avait fui, le laissant à quelques pas d'elle. S'étant mise à courir tout à coup comme ont seuls le privilége de le faire les pensionnaires et les enfans, elle arriva la première chez Mme Galbary qui fut aussi peu satisfaite qu'étonnée de sa visite.

Blanche était disposé à jouer un coup de maître, et à jeter entre Mme Galbary et M. Dambach une barrière insurmontable, dût-

sentans de l'Université de Kiel, qui s'est fait une place si distinguée en cultivant avec succès la science allemande et les sentimens allemands. Votre mission est une preuve que vous croyez avec confiance que je prends à cœur la sauvegarde des droits et des intérêts des deux duchés qui trouvent leur centre intellectuel dans l'Université. Cette confiance ne sera pas trompée. Les derniers événemens du Sleswig vous ont fourni des preuves de fait de ma chaleureuse sympathie, et vous pouvez être assurés de ma ferme volonté de protéger désormais les droits des duchés et de leurs habitans contre toute oppression qu'un peuple étranger voudrait faire peser sur eux. Mes efforts zélés tendent à assurer par des garanties durables les droits des deux duchés et leur vieille union, si dignement représentée par l'Université commune aux deux.

» Sur la question dynastique dont il est mention dans l'adresse que vous m'avez remise, je ne puis me prononcer, vous le reconnaîtrez vous-mêmes, tant qu'elle fera l'objet de négociations pendantes.

» Pour le Sleswig, la décision ne pourra être prise sans la participation des puissances européennes. Dans les conférences qui probablement auront lieu à ce sujet, la considération due à des droits fondés et des obligations internationales et la sollicitude pour le bien et les intérêts des duchés devront être d'une importance égale.

» Je vous prie de porter à l'Université l'expression de ma sympathie et de ma considération et d'agir, dans votre entourage, de façon à tranquilliser les esprits et à me conserver une confiance entière. »

CORPS LÉGISLATIF.

Compte-rendu de la séance du vendredi 19 février.

PRESIDENCE DE S. EXC. M. LE DUC DE MORNY.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Joachim Murat, l'un des secrétaires, est adopté.

M. Plichon s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui.

M. le président de Morny communique au Corps Législatif trois projets de lois relatifs :

1° Aux alignemens sur les routes impériales et les routes départementales et les chemins vicinaux de grande communication;

2° à l'ouverture au ministre des travaux publics d'un crédit de 120,000 fr. applicable au contrôle et à la surveillance des chemins de fer;

3° A la modification des articles 414, 415 et 416 du Code pénal sur les coalitions.

La Chambre approuve, sous les réserves ordinaires, l'autorisation donnée par les présidens de bureau à M. Curé de faire imprimer et distribuer le discours qu'il a prononcé dans la discussion de l'Adresse.

MM. le vicomte de Grouchy et le marquis de Torcy déposent des rapports sur deux projets de loi d'intérêt local.

La Chambre adopte par assis et levé deux projets de loi d'intérêt local concernant les villes de Lille (Nord) et d'Alby (Tarn).

LL. EExc. MM. Rouher, ministre d'Etat; Rouland, ministre président le Conseil d'Etat, MM. de Parieu, Chaix-d'Est-Ange, de Forcade La Roquette, Vuitry, vice-présidens du conseil d'Etat; M. de Lavenay, conseiller d'Etat, siégent au banc de MM. les commissaires.

M. CHEVANDIER DE VALDROME, au nom du 4e bureau, présente le rapport de l'élection qui a eu lieu les 17 et 18 janvier dernier dans la 2e circonscription du département du Gard. M. Bravay a été proclamé député. Il justifie des conditions d'âge et de nationalité. Plusieurs protestations ont été adressées au Corps Législatif contre le résultat des opérations électorales. En éliminant un certain nombre de faits sans importance, il en reste de graves qui ont été retenues par le 4e bureau pour motiver ses conclusions.

A Nimes, une introduction frauduleuse de bulletins a eu lieu et ce fait coïncidant avec certaines irrégularités, a déterminé le bureau à considérer le scrutin de la ville de Nimes comme devant être annulé.

A Pont-Saint-Esprit, à Saint-Laurent-Lavernède des faits sont signalés qui pouvaient provoquer de même l'annulation des scrutins de ces communes, mais ces faits n'ont point été l'objet d'une instruction contradictoire.

Dans la commune de Salazac, l'urne a été enlevée et détruite dans la nuit du 17 au 18 janvier. Le fait a donné lieu à une instruction judiciaire poursuivies contre le sieur Borelly, adjoint au maire de Salazac, qui vient d'être condamné le 13 de ce mois à un an d'emprisonnement.

Le 4e bureau n'a pas admis que ces faits, quelque regrettables qu'ils soient, puissent vicier l'élection tout entière, mais il n'en a pas moins reconnu qu'il devait porter son attention la plus scrupuleuse sur toutes les circonstances de cette élection.

Il est juste d'ajouter que des contre-protestations ont eu lieu, dans lesquelles l'élection est déclarée pure de toute fraude et de toute manœuvre. Mais un fait a paru au 4e bureau d'une gravité suffisante pour motiver l'annulation, parce qu'il constituerait la continuation ou plutôt la confirmation de la manœuvre en présence de laquelle la Chambre, une première fois, a annulé les opérations électorales de la 2e circonscription du Gard. Cette manœuvre consistait dans une fête donnée, le 26 mai dernier, au nom d'une société qui n'était pas encore constituée pour inaugurer l'exécution immédiate de travaux qu'une approbation régulière n'avait pas encore autorisés. Sur l'existence de ces travaux, sur le peu d'importance tout le monde est d'accord. Ils ont coûté 15 à 20,000 f. en huit mois; neuf ou dix ouvriers y ont été employés et leur résultat paraît avoir été une ouverture d'une tranchée d'environ 50 mètres et la construction d'un tunnel d'environ 120 mètres. Evidemment on ne pouvait moins faire pour l'exécution de travaux évalués en capital à 36 millions et en durée à six années. Evidemment aussi le commencement de ces travaux et leur continuation n'étaient pas plus motivés que leur inauguratron; tant qu'une approbation ministérielle n'était pas venue les légitimer. Cette autorisation n'a été accordée que le 13 juin; elle n'a été signifiée aux concessionnaires qu'en juillet, et jusque-là les travaux commencés ne pouvaient avoir d'autre caractère que celui d'une confirmation, une justification de la fête du 26 mai.

M. le rapporteur rappelle quelles étaient les obligations imposées aux concessionnaires par un traité intervenu entre eux et la ville de Nimes et par le décret de concession en date du 8 mai 1862, et par la dépêche ministérielle du 13 juin dernier.

La minorité du 4e bureau a vu dans cette dépêche l'approbation du projet définitif et la justification des travaux commencés pour éviter une déchéance, et elle a conclu à la validation de l'élection.

La majorité n'a pas partagé cet avis. Elle n'a pu considérer comme approbation du projet définitif l'autorisation provisoire du 13 juin; elle n'a pu voir dans la dépêche ministérielle qu'une régularisation des travaux entrepris précédemment et dont l'effet ne pouvait être que de les rendre licites; mais il ne lui a pas paru suffisant qu'ils fussent ainsi rendus licites, après coup, pour être dégagés de leur connexité avec la manœuvre du 26 mai. Elle a pensé qu'il aurait fallu pour qu'ils perdissent le caractère de manœuvres qu'ils avaient incontestablement à l'origine, qu'après cette autorisation ils devinssent sérieux et un peu plus en rapport avec l'importance de l'entreprise.

En résumé, les travaux ne sont pas plus sérieux aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au 26 mai. Aujourd'hui comme alors le capital nécessaire pour les mener à bonne fin n'est pas réalisé; l'administration n'a pas donné son approbation définitive aux points les plus importans. Aujourd'hui comme alors, la Chambre doit à sa dignité de ne pas s'arrêter à des apparences, mais de rechercher la réalité et de la caractériser.

L'élection serait inattaquable si dans l'intervalle écoulé entre les deux scrutins l'entreprise était sortie de la période d'enfantement et si son capital réalisé lui avait permis d'entamer vigoureusement son œuvre; ou bien si cette possibilité n'ayant pas été obtenue, elle avait arrêté le semblant de travaux qu'elle poursuit. Dans les deux cas l'élection eût été bonne et sincère. Elle ne saurait l'être dans la situation actuelle.

Une des règles principales que la Chambre doit s'imposer, c'est le respect scrupuleux de la volonté des électeurs. Mais pour que cette volonté soit incontestable, il faut qu'elle ne soit pas le résultat de l'erreur; il faut qu'elle ait été formulée en dehors de toute influence de nature à l'égarer. Il est d'un intérêt public de premier ordre que les luttes électorales restent pures de toute manœuvre. Ce sont ces considérations qui avaient motivé la première décision de la Chambre; ce sont elles dont s'est inspiré le 4e bureau en proposant, à la majorité de 13 voix contre 11, une nouvelle annulation.

M. GEOFFROY DE VILLENEUVE. — Messieurs, j'ai pu croire un moment que j'aurais à vous entretenir de cette affaire comme ancien rapporteur du 4e bureau, mais un vote est venu détruire ce qui avait été décidé d'abord. Je regrette que le rapport n'ait pas rendu compte de ce qui s'est passé à cet égard dans le bureau.

M. PELLETAN. — Je demande la parole.

M. GEOFFROY DE VILLENEUVE. — Je présidais le 4e bureau, j'y ai mis aux voix la validation de l'élection de M. Bravay. Cette validation a été prononcée à la majorité de 11 voix conire 5; seulement quelques-uns des membres qui avaient voté pour la validation avaient fait cette réserve que le rapport exprimerait le regret que le gouvernement ait pris M. Bravay pour candidat. La majorité s'est déplacée quand il a été décidé que ce regret ne serait pas contenu dans le rapport. (Interruption.)

M. CHEVANDIER DE VALDROME. — Je demande la parole.

M. SEGRIS. — Ce qui se passe dans les bureaux doit rester secret.

Plusieurs voix. —Non! non!

M. GEOFFROY DE VILLENEUVE.—Il ne peut y avoir de secret quand il y a eu un vote acquis. La majorité, qui s'était prononcée d'abord en faveur de la validation, avait examiné la question de la continuité d'influence par les travaux du canal, et elle avait pensé que cette influence n'avait pas eu d'action sur la dernière élection. Je remarque, à cet égard, une contradiction complète dans le rapport : il dit que la ville de Nimes devait profiter surtout des travaux, et il signale ensuite l'abstention d'une grande partie des électeurs de Nimes. Les travaux n'ont donc pas eu d'influence.

Les électeurs de la 2e circonscrtption du Gard avaient été avertis par la première discussion qui eut lieu dans cette enceinte; des manœuvres électorales avaient été signalées; le pays n'a pas cru à ces manœuvres, il est meilleur juge que nous. (Interruption.) Il faut respecter avant tout le suffrage universel quand le pays a dit sa pensée avec une pleine indépendance. Sur 101 communes, 91 font des déclarations en faveur de l'élection. On dit que ce sont les maires qui l'écrivent; mais est-ce une raison parce qu'ils sont maires, pour ne pas accepter leurs déclarations? Ne sommes-nous pas tous maires?... (Interruption.)

M. E. PICARD.— Non! non! nous ne le sommes pas tous!

M. GEOFFROY DE VILLENEUVE — Nous le sommes presque tous. Eh bien! si nous faisions une affirmation, pourrait-on, par ce motif, ne pas en admettre l'exactitude? Je me réunis à la minorité du bureau qui s'est prononcée pour la validation de l'élection de M. Bravay.

M. E. PELLETAN. — Comme membre du 4e bureau, je demande à compléter les renseignemens; très exacts, d'ailleurs, donnés par M. Geoffroy de Villeneuve. L'enfantement du 4e bureau a été, en effet, laborieux.

Une voix.— L'enfantement des maires! (On rit.)

M. E. PELLETAN. — La majorité du bureau avait d'abord conclu à la validation de l'élection. M. Geoffroy de Villeneuve avait été chargé du rapport. L'enfant n'était pas né viable. Il a expiré entre les mains du rapporteur. (On rit.) Le rapport de M. Geoffroy de Villeneuve exprimait un regret sur la conduite du préfet du Gard. Quand le gouvernement l'apprit, il est venu dans le bureau et a demandé que ce regret disparût. On a voulu, en effet, l'effacer, et il est arrivé qu'un certain nombre de membres ont alors retiré le vote qu'ils avaient émis en faveur de la validation. (Mouvemens divers.)

La majorité s'est déplacée, et la question s'est ainsi posée : il y avait une élection dont le gouvernement voulait rejeter la responsabilité sur le Corps Législatif. Le Corps Législatif, au contraire, voulait renvoyer la responsabilité au gouvernement. J'approuve le rapport de M. Chevandier de Valdrôme. J'en ai voté les conclusions; mais il y a dans ce rapport un absent que je veux restituer à la discussion : c'est le préfet du Gard.

La seconde élection est solidaire de la première. Le 31 mai, le gouvernement avait un candidat spécial, M. Chabanon; mais le préfet du Gard couvait au fond du cœur la candidature de M. Bravay, et le département du Gard donnait ce singulier spectacle d'un candidat agréé par le gouvernement et d'un candidat agréable au préfet.

Cette candidature à deux têtes ressemblait à ce qui s'appelait autrefois la reine de la main droite et la reine de la main gauche. Toute l'étiquette était pour la reine attitrée, toute la réalité était pour Mme de Pompadour. (Hilarité.) M. de Chabanon était bien le seul candidat tout-à-fait spécial; mais, au dessous de son nom, le journal de la préfecture mettait le nom de M. Bravay; il déclarait que la popularité de M. Bravay allait toujours croissant et que les électeurs voulaient nommer M. Bravay. Pendant que l'infortuné M. de Chabanon (on rit), promenant mélancoliquement sa candidature officielle honoraire, ne trouvait que des maires distraits et des gardes champêtres indifférens, M. Bravay rencontrait partout l'accueil complaisant de tous les gardes champêtres. On voyait dans sa candidature la figure vivante du canut du Midi. (On rit.)

Peu de temps avant la première élection, un ingénieur indiscret, que je peux bien nommer, M. Aristide Dumont, était venu déclarer que la compagnie du canal n'était pas sérieuse, que le capital n'était pas réalisé, que le canal n'était pas réalisable. C'était le coup de la mort porté à l'élection de M. Bravay. On voulut répondre à cette critique par une manifestation. On alla en grande pompe au pont du Gard inaugurer un canal qui n'existait pas, au nom d'une société qui n'existait pas davantage, sur un terrain qui n'était pas même acheté.

M. NOGENT SAINT-LAURENS. — Je vous demande pardon.

M. E. PELLETAN. — Ce qui est certain, c'est que l'inauguration avait lieu au nom d'une société qui n'existait pas.

Un curé, celui de Remoulin, est venu appeler la bénédiction du ciel sur la pierre mensongère de ce canal fictif, et M. le préfet du Gard prenait part à la cérémonie.

M. le commissaire du gouvernement nous a dit, dans le 4e bureau, que M. le préfet y était aussi peu que possible, parce qu'il n'avait pas son costume. Je ne savais pas que l'habit faisait le préfet et qu'un préfet sans costume n'était qu'un *minimum* de préfet. (Rires sur quelques bancs). Ce qui est incontestable, c'est que le premier magistrat du département a prêté l'autorité de sa présence à une manœuvre électorale destinée à frapper l'imagination candide du suffrage universel. Vous l'avez ainsi jugé en annulant l'élection.

La première élection cassée, quelle devait être la conduite du gouvernement? ajourner l'élection, attendre l'extrémité du délai légal, afin de laisser tomber la fantasmagorie égyptienne du canal du Midi, et de laisser aux esprits le temps de se recueillir. Que fait-on, au contraire? On accorde à M. Bravay un tour de faveur. Et tandis que pour les élections de Paris auxquelles il ne pourra être reproché rien de pareil, on ajourne jusqu'à la dernière limite...

Plusieurs voix. — Et la vôtre.

M. E. PELLETAN. — Pour la mienne, il y avait un compromis. J'avais droit à un deuxième tour de scrutin; je n'ai pas obtenu de tour de faveur, et M. le ministre d'Etat sait que je l'aurais refusé. A M. Bravay, c'est, je le répète, un tour de faveur qu'on accorde. On ne donne pas tout de suite à M. Bravay le titre de candidat officiel; on aurait ainsi blessé les susceptibilités de la majorité qui avait annulé l'élection; mais *in petto*, M. Bravay a toujours été pour M. le préfet du Gard le candidat officiel et, quelques jours avant l'élection, on a affiché sa candidature.

Un jour, M. de Persigny, dans un accès de susceptibilité louable, a refusé la candidature officielle au fils d'un ministre. (Bruit. Interruption.) Je n'aurais pas rappelé le fait s'il n'avait pas été rendu public par *le Moniteur*. (Nouveau bruit.)

Mais quand la candidature officielle est refusée au fils d'un ministre, comment était-elle accordée à un homme dont l'élection avait été portée une première fois en police correctionnelle et une seconde fois cassée par la Chambre? (Interruption. Réclamation.)

M. NOGENT SAINT-LAURENS. — Il ne s'agit pas de la même élection. Vous confondez.

M. E. PELLETAN. — La première élection dont je parle est celle de M. Bravay au conseil général. (Nouveau bruit.)

M. Bravay, assis auprès de l'orateur, lui adresse quelques mots.

M. PELLETAN. — Je prie M. Bravay de croire que je n'attaque nullement sa personne.

M. LE PRÉSIDENT DE MORNY. — Monsieur Pelletan, vous causez avec votre voisin, et ce n'est pas pour cela que vous avez la parole. Il ne doit être agité dans cette enceinte que des questions politiques. Restez sur le terrain politique. Je vous recommande de ne pas vous engager dans les questions personnelles. (Marques d'approbation.)

M. PELLETAN. — M. Bravay est réélu dans ces circonstances, et que dit M. Geoffroy de Villeneuve? que la manœuvre électorale n'a pas continué. Mais je laisse sur ce point la parole à M. le rapporteur. Il connaît l'affaire à fond : il l'expliquera mieux que je ne pourrais le faire; car, quel que soit le vote de la Chambre, tout le monde rendra justice à la conscience avec laquelle il a étudié et présenté la question.

Il y a une autre question que je voudrais adresser au gouvernement, et cette question est celle-ci : A la suite de la vérification des pouvoirs du mois de novembre, comment se fait-il qu'un seul fonctionnaire administratif ait été frappé, et que ce fonctionnaire soit le sous-préfet de Cambrai? (Interruption.)

Une voix.—Il n'a pas été frappé!

Autres voix.—Parlez de l'élection du Gard!

M. LE PRÉSIDENT DE MORNY.— Cela n'a aucun rapport avec l'élection du Gard, et en même temps poser une telle question c'est empiéter sur le droit du gouvernement. Vous produirez votre observation, si vous le jugez convenable, quand il s'agira de l'élection de Cambrai. En ce moment cela est intempestif et n'est pas même convenable.

M. PELLETAN. — Il y a le droit du député d'examiner tous les actes du gouvernement.

Plusieurs voix. — A la question!

M. PELLETAN. — J'ai le droit de demander pourquoi la candidature officielle est refusée à celui-ci et accordée à celui-là; et pourquoi quand, pour une manœuvre électorale, on déplace un sous-préfet, on laisse un préfet se livrer à des actes que l'on est obligé de blâmer. (Bruit.)

Mais je ne veux pas insister sur la question. Dans l'élection de la 2e circonscription du Gard, je vois deux personnes à blâmer, et je ne veux pas faire peser sur M. Bravay le blâme qui appartient au préfet et au gouvernement. (Approbation sur quelques bancs.—Bruits divers.)

M. LE MARQUIS DE GRAMMONT. — Je demande la parole.

M. LE VICOMTE CLARY. — Je la demande comme membre du 4e bureau.

M. LE MARQUIS DE GRAMMONT. — Je demande la parole contre le rapport et je n'ai qu'un mot à dire.

M. LE PRÉSIDENT DE MORNY. — Il ne suffit pas de demander la parole pour l'obtenir. Suivant l'ordre des inscriptions, la parole est en ce moment à M. Nogent Saint-Laurens et ensuite à M. Chevandier de Valdrôme.

M. LE MARQUIS DE GRAMMONT.—Je n'ai qu'un mot à dire.

M. LE PRÉSIDENT DE MORNY.—Je ne pourrais vous laisser prendre la parole avant M. Nogent-Saint-Laurens, que si lui-même y consentait.

M. LE VICOMTE CLARY. — J'ai demandé la parole le premier, et c'est aussi contre le rapport.

M. LE PRÉSIDENT DE MORNY.—Je le répète, on doit suivre l'ordre des inscriptions. La parole est en ce moment à M. Nogent Saint-Laurens.

M. NOGENT SAINT-LAURENS.—Messieurs, le 28 novembre dernier, vous avez annulé l'élection de M. Bravay dans la 2e circonscription du Gard, et personne ne s'est incliné plus respectueusement que moi devant votre décision. De nouvelles élections ont eu lieu les 17 et 18 janvier, et M. Bravay qui, la première fois, avait obtenu 12,000 voix, en a obtenu 17,000, et votre 4e bureau veut vous proposer la mesure si grave d'une deuxième annulation. Cette résolution vous est proposée à la majorité de 13 voix contre 11, c'est-à-dire qu'il y a eu presque un partage de voix dans le bureau.

J'aurai à suivre les vicissitudes étranges par lesquelles cette élection a passé, depuis un mois, dans le 4e bureau. Une première fois la majorité s'est prononcée pour la validation de l'élection. Ce qui se passe dans les bureaux doit peut-être rester secret; mais ici il s'agit de faits que les journaux ont annoncés. Un jour, *le Moniteur* annonçait la lecture du rapport. Il y avait donc un rapport prêt, et, par conséquent, une décision prise. La réunion du bureau a lieu, mais alors le rapport, le vote, le rapporteur même, tout est changé. Depuis dix ans que j'ai l'honneur de siéger dans cette enceinte, je n'ai jamais vu chose pareille. (Bruit.) Je ne blâme pas, je ne critique pas, je veux tirer de ces faits une seule conséquence, c'est que, s'il y a nullité, ce n'est pas une de ces nullités fortes, précises, énergiques qui entraînent la conscience, mais une nullité en quelque sorte problématique, une de ces nullités qu'on ne trouve qu'à force d'efforts et de passion. (Interruption, dénégations). Je retire le mot de passion, j'ai voulu seulement parler des discussions qui passionnent, et, en tout cas, le temps qu'a mis le 4e bureau à la découvrir, prouve que cette nullité n'était pas facile à trouver. Mais je m'empresse d'arriver aux trois idées qui dominent toute cette affaire, car j'ai hâte d'écarter toute équivoque. La première, c'est que si la Chambre reste dans la question dont elle est saisie, il ne s'agit pour elle que de se prononcer sur le maintien ou l'annulation de l'élection. Pour moi je n'hésite pas à dire qu'elle doit être maintenue.

La seconde c'est qu'ici, pour certains esprits que je respecte, l'annulation qu'on demande est une annulation personnelle.

Le troisième point, c'est que, pour un certain nombre de membres, l'annulation est une annulation politique; c'est le candidat officiel qu'on veut évincer.

Sur le premier point, je crois qu'il est impossible d'arriver à briser l'élection. Je rencontre d'abord une majorité considérable, et même, en admettant les faits qui, d'après le rapport, doivent la diminuer, elle ne saurait être déplacée. Le seul motif indiqué par le rapport est celui-ci : on prétend qu'il y a eu continuation de manœuvres électorales. L'allégation est celle-ci : on a fait des travaux pour l'exécution du canal du Midi, on en fait encore, on a dépensé 15 ou 20,000 francs, une dizaine d'ouvriers ont été employés; tout a été fait dans l'intérêt de l'élection.

A cela je réponds d'abord que M. Bravay n'avait aucun droit pour empêcher les concessionnaires de poursuivre les travaux, puisqu'ils n'était que souscripteur pour un nombre considérable d'actions et ensuite, que les concessionnaires devaient, aux termes de l'art. 5 de la concession, commencer les travaux dans un délai de trois mois à partir de la notification de l'approbation du tracé définitif, sous peine d'être frappés de déchéance. Or, l'approbation du tracé définitif a été notifiée le 23 juin 1863, par M. le ministre des travaux publics; et en rapprochant cette date de celle des élections, on ne sera plus surpris que les travaux aient continué à cette époque.

Le rapport dit : Le tracé n'était pas définitif. Je dis, moi, qu'il l'était, et la lettre du ministre au préfet, en date du 23 juin 1863, ne laisse aucun doute à cet égard. Il y a eu, il est vrai, des réserves; mais elles sont insignifiantes et semblables à toutes celles qui sont formulées dans les concessions de chemins de fer.

On devait donc continuer les travaux, et, par une lettre du 8 janvier 1864, M. le ministre des travaux publics demandait à M. l'ingénieur en chef du service hydraulique à Montpellier où en étaient ces travaux et le chargeait de lui adresser mensuellement un rapport sur les progrès de ces travaux. Ainsi donc, je le répète, on devait poursuivre les travaux et on les a poursuivis.

M. LE BARON JÉROME DAVID.—Pour quelle somme?

M. NOGENT SAINT-LAURENS. — Je l'ai dit, pour 15 ou 20,000 francs. Mais ne m'interrompez pas, je vous en prie.

M. ROQUES-SALVAZA. — Il était important de connaître le chiffre.

M. NOGENT SAINT-LAURENS. — Il y aurait peut-être quelque générosité à m'écouter sans m'interrompre. Je le répète, on était obligé de faire des travaux. Voilà la vérité.

Y a-t-il là une manœuvre électorale? Non. D'ailleurs, à Nimes, où les électeurs sont le plus intéressés à l'affaire des eaux, un grand nombre s'est abstenu.

Et puis le rapport de M. Gressier, l'annulation prononcée par la Chambre, la discussion qui l'avait précédée, avaient mis les électeurs en garde; on leur avait dit : Vous vous trompez, et cependant ils ont envoyé de nouveau M. Bravay au Corps Législatif à une majorité bien plus considérable que la première fois.

Mais au fond, là n'est pas l'affaire. Soyons francs. Pour un certain nombre de personnes, je l'ai dit, il y a ici une question personnelle. Il y a eu des calomnies, des préventions terribles. Cela est injuste. M. Bravay l'a dit, il l'a écrit, il a demandé une enquête, il veut la lumière. Eh bien! s'il y a des doutes, allez à la vérité. Dites : oui, nous avons des préventions et on fournira des preuves.

Messieurs, un dernier mot. L'annulation, si elle était prononcée, remplacerait par je blâme le regret que l'on avait d'abord voulu exprimer. Pour moi, je ne suis pas partisan d'une politique qui commence par le regret et va au blâme. Je sais ce qu'elle produit. La Chambre a voulu et je veux avec elle maintenir le principe des candidatures officielles. Avons-nous à demander au gouvernement pourquoi il choisit tel ou tel candidat? Nous n'avons pas ce droit, et pour moi je ne me le reconnais pas. Quant à cette élection spéciale, elle est inattaquable dans sa sincérité et vous l'annuleriez! En l'annulant, vous atteindriez le gouvernement.

Ce n'est pas seulement le sentiment de mon amitié qui m'a engagé à prendre la parole, mais je connais le pays. Dans le Gard, 17,000 électeurs attendent votre décision. L'agitation est grande; il vous appartient de la faire cesser.

M. CHEVANDIER DE VALDROME. — Messieurs, le 4e bureau m'a donné avant tout la mission de ne pas passionner le débat, et de me renfermer dans la limite des faits. (Très bien!) Je ne répondrais donc en ce qui me concerne personnellement qu'un mot à M. Nogent-Saint-Laurens, qui a parlé de mon habileté consciencieuse.

Je retiens l'éloge adressé à ma conscience, mais mon habileté. M. Nogent Saint-Laurens n'y croit guère, puisqu'il me trouve en contradiction avec moi-même. Je répudie d'ailleurs ce mot d'habilité, qu'on peut adresser à un avocat, mais qui ne saurait trouver place ici. (Plusieurs voix : Très bien!)

J'arrive à ce qui a été dit par l'honorable M. Geoffroy de Villeneuve. M. le président du 4e bureau a cru pouvoir entretenir la Chambre de ce qui s'était passé dans le sein de ce bureau. J'ignore si cela est régulier. Quoi qu'il en soit, il aurait fallu au moins présenter les choses avec une entière exactitude. Voici ce qui s'est passé. Après une longue étude de cette élection, le bureau, composé alors de seize membres présens, avait proposé sa validité à la majorité de 11 contre 5. Dix jours plus tard, le bureau fut convoqué de nouveau pour entendre M. le ministre d'Etat; le bureau, ce jour-là, se trouvait composé non plus de 16 voix, mais de 24.

On voulait respecter le vote précédemment émis, en adoucissant, s'il le fallait, avec les explications fournies par M. le ministre, l'expression du regret qu'avait inspiré le fait de la candidature officielle accordée à M. Bravay. Mais les partisans de la validation de l'élection ne voulaient pas que la question fût ainsi posée. Ils demandèrent que tout fut remis aux voix, malgré l'autorité de la chose jugée. Le nouveau vote eut donc lieu et la minorité fut étonnée de se trouver alors majorité.

On a parlé d'inconsistance, de voix qui se seraient déplacées, d'hommes qui se seraient déjugés.....

M. LE COMTE DE TOULONGEON. — Combien étiez-vous pour le blâme?

M. CHEVANDIER DE VALDROME. — Si M. le comte de Toulongeon veut me répondre, je lui céderai volontiers la parole.

Messieurs, je reprends et je dis que sur les 24 membres présens lors du second vote, 13 se prononcèrent pour l'annulation. La différence dans le nombre des membres qui ont pris part aux deux votes suffit à expliquer le déplacement de la majorité. L'inconsistance n'y est pour rien.

L'honorable M. Geoffroy de Villeneuve m'a reproché de n'avoir pas assez fait ressortir dans mon rapport la valeur des contre-protestations. Je les ai étudiées avec le plus grand soin, et peut-être aurait-on dû me savoir gré au centraire de n'être pas entré, devant la Chambre, dans l'examen détaillé des signatures qui y sont apposées. Parmi les maires dont les noms y figurent, en effet, plusieurs n'ont pas signé; ils sont déclarés absens, et soit un adjoint, soit une autre personne a signé pour eux. Il y a même une contre-protestation dont le signataire dit signer pour le maire *et à son refus*. (On rit.) J'ajoute que ces contre-protestations, rédigées toutes en termes identiques qui excluent toute spontanéité, ne sont qu'autant d'exemplaires d'une circulaire qui avait été colportée de mairie en mairie. Voilà quelle est leur valeur. On m'a objecté que j'étais en contradiction avec moi-même, quand, après avoir parlé de l'influence exercée sur les électeurs du Gard dans la question des eaux, j'avais constaté que, dans la ville de Nimes, si intéressée cependant dans cette question, la moitié des électeurs s'était abstenue. Mais que prouve ce fait? C'est que dans une grande ville la lumière se fait plus facilement qu'ailleurs.

Quant aux attaques indirectes dirigées par l'honorable M. Pelletan contre les candidatures officielles à propos de l'élection de M. Bravay, je n'ai pas à y répondre en ce moment comme rapporteur; mais, en toute autre occasion, soit comme rapporteur, soit comme membre de la majorité, je serai prêt à les repousser; je me bornerai à dire, en ce qui concerne l'élection actuelle, que le bureau tout entier s'était tenu pour satisfait des explications fournies par le ministre d'Etat.

L'honorable M. Nogent Saint-Laurens a dit que la nullité proposée était une nullité problématique, que l'élection ne pouvait pas être annulée, car l'annulation serait ou personnelle ou politique. Je déclare que je n'aurais jamais consenti à prêter ni ma plume, ni ma parole, ni mon nom, à une équivoque ou à un prétexte; je n'ai jamais vu qu'une élection vicieuse en elle-même et la personne de M. Bravay n'est nullement en jeu. Quant à la question politique, où la trouver? La discussion a été longue dans le bureau et aucune question politique n'y a été agitée. Laissons au débat son véritable caractère. Il n'y a là qu'une question d'affaire qui peut se résumer facilement : Les travaux exécutés sont-ils motivés? sont-ils nécessaires? sont-ils l'acte d'une entreprise sérieuse? ou ne sont-ils qu'un mirage?

Je ferai d'abord justice d'une première objection. On a dit que M. Bravay n'avait pas le droit d'empêcher les travaux et qu'il ne pouvait pour les arrêter envoyer d'actes judiciaires aux concessionnaires. On avait déjà dit, dans la première discussion, que la cérémonie du pont du Gard avait été faite par les concessionnaires et que M. Bravay n'y était pour rien. On fait aujourd'hui un raisonnement analogue et sans plus de fondement.

J'avais pris soin de communiquer à l'avance, à M. Nogent Saint-Laurens, mon rapport et les pièces qui s'y rattachaient; je regrette que M. Nogent Saint-Laurens ne m'ait pas fait connaître l'argument par lequel il voulait détruire ma discussion. Je veux parler de cette lettre par laquelle le ministre des travaux publics a demandé à l'ingénieur en chef du département du Gard un rapport sur les travaux.

Comment! des travaux se font, et il n'est pas naturel que le ministre demande des renseignemens! Et de cette simple demande on veut induire que le ministre exigeait que les travaux fussent exécutés.

Je voudrais poser ici une question à M. le commissaire du gouvernement. L'art. 5 du décret de concession dit qu'on a trois mois pour commencer les travaux et qu'on aura six ans pour les finir. A côté de ces dispositions, se place l'autorisation ministérielle du 23 juin.

L'orateur donne ici lecture de la dépêche du ministre qui, en accordant l'autorisation, se déclare pénétré de la nécessité de dégager la responsabilité de l'administration, et décide que la compagnie exécutera les travaux sous sa responsabilité, en se conformant aux réserves d'intérêt général indiquées dans la dépêche.

Ces réserves, continue l'orateur, ne permettent pas de considérer l'autorisation comme définitive. Maintenant je demande à M. le commissaire du gouvernement si, la question étant posée devant la section du contentieux, cette section prononcerait la déchéance contre les concessionnaires parce que les travaux n'auraient pas été commencés, quand il n'y avait qu'à vrai dire une autorisation provisoire.

M. DE LAVENAY, conseiller d'Etat, commissaire du gouvernement. — L'honorable M. Chevandier de Valdrôme a prononcé un mot qui m'interdit de lui répondre. C'est précisément parce que la question pourrait se poser devant le contentieux du conseil d'Etat que je ne puis émettre une opinion anticipée sur cette question dont je puis éventuellement me trouver juge.

J'ajouterai que si j'avais à juger cette difficulté au conseil d'Etat, je ne le ferais qu'après avoir consulté le dossier, étudié l'instruction, entendu les avocats, et que, dans des matières de cette nature on ne peut pas répondre sur place. (C'est vrai!)

M. CHEVANDIER DE VALDROME. — Cette explication justifie complètement l'opinion que j'ai émise sur l'obligation ou la non obligation de commencer les travaux.

Quelques mots maintenant sur l'utilité de ces travaux. Où en est réellement l'affaire? Elle remonte à 1857. Un concours avait été ouvert par la ville de Nimes; le projet de M. de Preignes fut préféré, un traité intervint entre M. de Preignes et la ville de Nimes. On voulut alors former une société anonyme, mais elle ne pouvait exister qu'après un décret de concession, et il fallait, pour l'obtenir, verser d'abord un cautionnement de 700,000 francs. C'est en 1862 seulement que M. Bavray intervint et fit ce cautionnement. Le décret de concession fut obtenu le 8 mai 1862, et en janvier 1863, M. Bravay remplaça dans un nouveau projet de société anonyme un des associés précédens qui était décédé.

M. BRAVAY. — C'est une erreur, je n'ai remplacé personne, je ne suis rien autre chose qu'un actionnaire, un simple bailleur de fonds.

M. CHEVANDIER DE VALDROME. — J'ai l'habitude de ne rien dire sans l'avoir vérifié. L'article 29 des statuts indique parmi les membres du conseil d'administration, M. François Bravay, membre du conseil général du Gard. J'avais donc raison de dire que M. Bravay apparaissait dans ce projet de société anonyme...

M. BRAVAY. — Société future. Je n'ai remplacé personne, je le répète.

M. CHEVANDIER DE VALDROME.—La souscription a été ouverte en 1863 par les soins de la Société du Crédit industriel. Cette société avait été priée de se charger de l'émission des actions, mais, en société prudente, elle déclara qu'elle ne s'en chargerait qu'à la condition que ces actions seraient d'abord souscrites par les capitalistes ou tout au moins que des garanties suffisantes lui seraient données par des capitalistes, qui s'engageraient à la couvrir au besoin.

Le capital est de 18 millions, divisés en 36,000 actions, pour chacune desquelles 50 fr. devaient être versés en souscrivant : 5,000 seulement furent souscrites, et la société du Crédit industriel réclama l'effet des garanties qui lui avaient été données. C'est alors que M. Bravay souscrivit une première fois d'Egypte pour 8,000 actions. Ce n'était pas encore suffisant.

La société du Crédit industriel s'adressa de nouveau aux souscripteurs garans, et M. Bravay fit une nouvelle souscription de 4,000 actions en effectuant, comme la première fois, le versement de 50 fr. par action. Mais cela ne satisfaisait pas complètement la société qui continua de poursuivre la garantie contre une partie des souscripteurs et notamment contre un entrepreneur belge qui a souscrit à lui seul 16,000 actions et qui n'a pas encore fait son versement de 50 fr. par action.

J'ai voulu être certain de tous ces faits, afin de ne rien dire ici qui ne fût la vérité. Je me suis rendu ce matin dans les bureaux de la société du Crédit industriel, j'y ai trouvé le vice-président de cette société, je me suis nommé, je lui ai exposé les faits sur lesquels je désirais être renseigné d'une manière certaine, et il m'a autorisé à affirmer que ces faits étaient conformes à la vérité.

Ainsi cette société vivra peut-être un jour, mais, après un an d'élaboration, elle n'est pas encore parvenue à se constituer. Dans cette situation, je le demande à la Chambre : les travaux qui s'exécutent peuvent-ils être considérés comme sérieux? Ils ont été entrepris et se poursuivent au nom d'une société qui n'existe pas, pour le compte des souscripteurs qui n'ont pas fait leurs versemens. Le 4e bureau n'a pas pensé qu'ils fussent sérieux; pour ma part, je ne le pense pas encore, et je suis obligé, bien à regret, de persister dans les conclusions du bureau, en vous demandant d'annuler une seconde fois l'élection.

M. LE VICOMTE CLARY. — Je demande à donner quelques explications au nom de la minorité du bureau dont j'avais l'honneur de faire partie. Après le discours que vient de prononcer l'honorable M. Chevandier de Valdrôme, ces explications seront bien courtes; mais je ne voudrais pas rester sous le coup de la condamnation rappelée par l'honorable M. Pelletan.

M. Pelletan a dit que la première élection de M. Bravay avait donné lieu à des poursuites en police correctionnelle. Je répondrai à notre honorable collègue que le 4e bureau ayant eu connaissance de ce bruit, n'a voulu ni commencer l'élection, ni même entendre la lecture du rapport, avant d'être éclairé sur sur ce point. L'honorable M. Geoffroy de Villeneuve, notre président, a écrit au procureur général de Nimes, et il lui a été répondu par le télégraphe qu'il n'y avait rien contre l'élection de M. Bravay. (Bruits divers.)

Une voix. — Dites qu'il s'agissait de son élection au conseil général.

M. LE VICOMTE CLARY.— La Chambre a rempli un devoir en renvoyant une première fois M. Bravay devant les électeurs. Mais, aujourd'hui, il me paraît impossible de ne pas voir dans ce candidat le véritable représentant de leur opinion. Les électeurs avertis lui ont donné 5,000 voix de plus que la première fois, et voilà pourquoi je voterai contre les conclusions du rapport; j'espère que la Chambre s'associera à ce vote dans une pensée d'hommages au suffrage universel.

Je ne rappellerai plus qu'un fait. L'honorable M. Chevandier de Valdrôme a déclaré que tout le monde savait que les travaux du canal n'étaient pas sérieux; qu'ils étaient insignifians. Mais alors comment M. Bravay a-t-il pu s'en servir comme d'un moyen d'influence électorale? Je persiste à demander la validation de l'élection. (Aux voix! aux voix!)

M. E. PELLETAN. — Je demande à dire un mot pour un fait personnel. L'honorable M. Clary a commis une erreur de fait : il a attribué à la première élection politique de M. Bravay, ce que j'ai dit de son élection comme conseiller général.

M. LE MARQUIS DE GRAMMONT demande la parole.

M. BRAVAY la demande également.

PLUSIEURS VOIX. — Laissez parler M. Bravay.

M. LE BARON JÉROME DAVID. — J'ai demandé la parole contre; il me semble que la Chambre doit entendre en ce moment un orateur parlant contre. (Oui! oui!) M. Bravay prendrait la parole pour clore la discussion. Si la Chambre n'a pas cette intention de clore la discussion, je demande que mon tour de parole soit maintenu. (Parlez! parlez!)

M. LE PRÉSIDENT DE MORNY. — La parole est à M. le baron Jérôme David.

M. LE BARON JÉROME DAVID. — Je ne m'attendais pas à prendre la parole dans ce moment. Si je le fais, je le dois à une interruption qui m'est échappée pendant le discours de l'honorable M. Nogent Saint-Laurens, et, puisque j'y suis amené, je vais dire en quelques mots les motifs qui me font repousser l'élection.

Je n'attaque aucunement le droit des électeurs; je le respecte, mais à la condition que les électeurs n'auront pas été influencés et qu'ils auront usé de ce droit librement et en pleine connaissance de cause. J'ajoute que je ne connais pas M. Bravay; il n'y a donc pas ici pour moi de question personnelle, il y a seulement une question de moralité et de dignité pour la Chambre.

Vous avez cassé la première élection, vous avez vu une manœuvre électorale dans des travaux qui

---

elle se faire beaucoup souffrir, si cela était nécessaire pour atteindre son but.

Plus elle voyait Gérard, plus elle l'entendait parler, plus elle était convaincue que lui seul était son rêve, l'image réelle de ces créations dont s'éprennent presque toutes les femmes. Quelle est celle qui ne porte en son cœur le portrait du bien aimé, du chéri, du désiré? portrait tracé pendant ces heures de silence et de solitude, par l'esprit enfiévré qui méprise toute chose vivante et accessible à tous comme indigne de cette place intime et splendide que la femme veut lui accorder dans ses affections. M. Dambach, avec son visage calme et froid, avec son œil terrible par sa profondeur et sa clairvoyance, avait pris un tel empire sur Mlle Mahlpert, qu'elle ne voyait rien que lui, capable de remplir sa vie.

Elle avait trouvé son rêve, — quelques psycologistes diraient son maître, — je crois que les deux choses ont beaucoup d'analogie, et je laisse à mes lecteurs à choisir lequel des deux.

Elle déploya pour Mme Marthe toutes les grâces dont elle était si largement pourvue. Elle se fit caressante au point que Mme Galbary en vint à se demander si cette jeune fille, encore enfant, et si réellement charmante et mignonne, était bien la fille de ce dragon qui s'appelait Gertrude Mahlpert; si c'était bien la même que hier encore elle voyait à l'ombre de sa terrible belle-sœur.

— Oh! ma tante, dit Blanche, je ne croyais pas avoir à me réjouir du départ de ma mère, et pourtant aujourd'hui j'en suis là.

— Vraiment! dit doucement, Mme Marthe qui ne savait trop où voulait en venir la jeune fille.

— Ma mère est très jalouse, quoiqu'elle n'en ait pas l'air, et si j'étais venue à vous, ainsi que je le fais, parce que mon cœur m'y pousse et que mes instincts me disent que vous seule pouvez me comprendre, elle m'en eût beaucoup voulu, peut-être même ne me l'eût-elle pas pardonné!

Que voulez-vous, ma tante, il y a encore des mères qui sont jalouses des confidences, et, par contre, de la confiance de leurs enfans.

— Je comprends très bien cela, dit Mme Marthe qui pensait à André. Et si le sentiment de jalousie dont vous parlez n'est pas exempt de tout reproche, il n'en est pas moins respectable.

— Mais, c'est justement parce que j'ai là-dessus la même opinion que vous, ma tante, que je suis bien aise de savoir ma mère en Belgique. Certes, autant que j'ai de respect pour sa tendresse maternelle, je n'aurais jamais été lui confier ce qui se passe en moi. Il faut, sans doute, pour écouter de jeunes sentimens des esprits et des cœurs jeunes aussi. Voilà pourquoi je me sens attirée vers vous, Madame Marthe!

Tout en parlant, Blanche avait peu à peu baissé la voix et la tête, si bien qu'elle avait son front presque en entier caché dans les plis du peignoir de mousseline de Mme Galbary, et qu'en se faisant basse sa voix avait gagné tout ce qui, en temps ordinaire, lui manquait en douceur.

— La confiance ne s'impose pas, voyez-vous, Madame, cela se gagne par ces mille riens que l'esprit le plus logique serait fort impuissant à définir. C'est un regard, c'est un geste, c'est un mot, c'est tout cela, comme aussi ce peut n'être rien de toutes ces choses. Enfin, Madame, la confiance ne se combat pas plus qu'elle ne s'explique, et voilà pourquoi je suis plus à l'aise près de vous qu'à côté de ma mère.

C'est sans doute parce que les mères sont toutes non-seulement d'un autre âge que nous, mais surtout parce qu'elles vivent dans un milieu d'idées qui n'a rien de commun avec nos idées, et nos désirs; que nos rêves sont pour elles des choses folles; — qu'elles haussent les épaules en écoutant nos aspirations; qu'elles veulent vivre à notre place sans penser qu'il est bien bon de vivre soi-même quand on est jeune, plein de force et de vie. — N'est-ce pas, Madame?

Et Blanche releva ses yeux sans quitter la place qu'elle occupait presque aux pieds de Mme Marthe.

« Quelle leçon me donne cette jeune fille! » disait Mme Galbary en pensant à André dont elle se reprochait d'avoir à un certain moment voulu entraver la volonté.

— Je suis venue à vous, continuait Blanche de sa voix caressante et voilée, parce que vous êtes de mon âge bien plus que de celui de ma mère; parce que pour moi vous serez l'amie qui écoute, conseille, guide, et non l'autorité qui se fâche, ordonne, défend ou réprime. Si j'avais eu une sœur, je l'aurais voulue comme vous, pas autrement, et je ne l'aurais probablement pas aimée mieux.— Vous me le permettez, n'est-ce pas, Madame.

— Hélas! ma pauvre enfant, répondit Mme Galbary, je ne puis que vous écouter pour peu que cela vous fasse plaisir, car malgré mes trente-six ans, qui mettent mon âge bien loin du vôtre, j'ai été si heureuse et si aimée toute ma vie que mon esprit n'a pas pu vieillir ni acquérir l'expérience qui peut conseiller. Je suis peu habile à guider n'ayant pas eu jusqu'à présent à me guider moi-même.

— Mais vous avez aimé, soupira Blanche plutôt qu'elle ne le dit. M. Galbary était encore jeune et même beau quand vous l'avez épousé.

— Et bon! reprit Mme Marthe, chez laquelle on n'éveillait jamais le souvenir du père d'André sans qu'elle portât témoignage de son immense bonté et du bonheur qu'elle lui avait dû pendant toutes les années de sa vie.

Blanche comprit parfaitement le sentiment qui avait dicté la réponse de Mme Galbary, mais elle continua comme si elle n'avait pas entendu :

— Moi aussi j'aime, et je sens que j'aime pour toujours.

Mme Galbary était fort mal à l'aise, elle eût voulu pour bien des choses ne pas avoir eu tant de charme attractif à l'endroit de Blanche. Elle voyait avec un grand déplaisir l'affection de son fils pour la jeune fille. Ce mariage lui paraissait devoir être le dernier mot de son malheur, et elle trouvait au moins étrange que Mlle Mahlpert vint la prendre pour confidente en pareille occurrence. Elle n'avait rien fait, bien loin de là, pour provoquer l'expansion de Blanche; à ce moment encore elle cherchait à se dérober au secret qu'on brûlait de lui dire, et, néanmoins, toute contrariée qu'elle était du tour que prenaient les choses, elle désirait, par un certain côté de son esprit, savoir de quelle affection son fils était aimé, et quelle était la force qu'elle avait à redouter, peut-être à combattre.

Puis, quoi qu'on fasse et quelle que soit la position dans laquelle se trouve une femme vis-à-vis d'une autre femme, il est dans les confidences d'amour un attrait, une saveur tellement irrésistible, que pas une peut-être ne serait capable de rejeter ce beau fruit chatoyant et velouté avant d'avoir mordu aux plaisirs secrets qu'il fait goûter. Marthe écouta donc, à moitié dépitée, à moitié dominée par le désir d'entendre Blanche, qui continuait de sa voix insinueuse et caressante :

— Oui, Madame Marthe, j'aime et j'aime bien, allez. D'ailleurs, celui que j'aime est intelligent entre tous, il est beau et son regard domine les fronts les plus hauts, les plus nobles, les plus rayonnans. Il y a dans mon amour autant d'admiration que de tendresse, je l'aimerai, malgré moi, je crois, car il commande l'affection et ne la quête point. Il est noble, fier, jeune, il est le seul, oh oui, bien le seul! N'est-ce pas, Madame, reprit-elle d'une voix timide? n'est-ce pas que c'est ainsi que l'on aime.

Et son grand œil noir interrogeait Mme Galbary dont la pâleur cachait mal l'émotion.

— Je sens, continua la jeune fille, que ma vie est tout entière suspendue à sa volonté. Moi qui suis parfois entière, emportée, volontaire, je ne saurais avoir un désir qui n'émanât de lui, et je me sens sous son regard ou devant son sourire comme une chose créée pour l'obéissance, mais entièrement, passivement; enfin, avec toute cette tendresse aussi aveugle qu'irraisonnée, je suis dans une constante crainte de lui déplaire.

Le regard de Blanche était doux et charmant; mais quoi qu'elle tentât, il y restait quelque chose de sa nature vraie, et cela mêlait à son humilité des éclairs d'assurance et comme de ces étincelles brûlantes qui s'échappent en tous sens du fer rouge que l'on travaille. Elle n'avait jamais été si belle ni paru si parfaite aux yeux de Mme Galbary, qui se sentait presque entraînée à l'indulgence, peut-être même à quelque chose de mieux et de plus tendre, après l'avoir entendue lui dire, la voix émue par la passion, le regard brillant de tendresse : « Je l'aimerais malgré moi...... je crois! » Quelle est la mère qui peut rester indifférente pour la femme qui aime si tendrement et surtout si aveuglément son fils?

Cette part vaniteuse du cœur des mères qui est avide d'encens, qui vit de louanges, qui boit, comme des lèvres altérées, les admirations qui s'adressent à leurs enfans, avait chez Marthe une proie superbe; elle n'aurait pu rêver pour André un autre amour que celui qu'on déroulait devant elle. Elle était heureuse, car, au milieu du grand naufrage de son bonheur, qu'elle contemplait si tristement tout-à-l'heure, une planche de salut lui était jetée si sûre, si large, qu'elle en était éblouie et se demandait, dans le secret de sa conscience, si elle n'avait pas eu tort de juger si sévèrement cette jeune fille dont l'amour devait faire une étrangère pour Mme Gertrude; car Mme Galbary se rendait bien compte de l'entière transformation que l'amour fait subir aux femmes.

— N'est-ce pas, Madame, reprit Blanche avec cette douce insistance que les enfans et les toutes jeunes filles mettent dans leurs questions, que c'est bien ainsi que l'on aime?

—Marthe sourit doucement; mais, avant qu'elle eût songé à répondre autrement que par son sourire, Blanche avait repris d'une voix vibrante quoique basse;

— Oui, je le sens, personne ne le saurait aimer comme moi. Gérard n'a pas une ame que toutle monde puisse comprendre.

Mme Marthe, que la jeune fille considérait à la dérobée, eut un éblouissement, un froid de mort la parcourut des pieds à la tête, tout sembla s'écrouler en elle, dans son cœur et dans sa tête. Elle ne pensa plus, son cœur s'arrêta de battre, et, sans savoir ce qu'elle faisait, elle attacha ses yeux étonnés sur la jeune fille, lui faisant ainsi la plus éloquente et la plus muette de toutes les questions.

— Oh! oui, continuait Blanche, Gérard est fait pour être aimé comme je l'aime.

Mme Galbary s'était à peu près remise, son trouble n'avait duré qu'un instant, assez néanmoins pour que Blanche sût à quel point elle avait ému sa tante.

— Et lui, demanda Mme Marthe d'une voix presque calme, vous aime-t-il?

— Je l'espère, souffla doucement Blanche, émue, tremblante, toute rougissante.

Elle s'enfuit sur ce mot comme un oiseau effarouché; comme si, après les confidences qu'elle venait de faire, elle eût eu besoin d'être seule pour se recueillir et écouter chanter en elle cette voix intérieure qui parle d'amour aux femmes éprises.

Tout ceci avait été si finement joué que Mme Marthe ne put pas s'empêcher de se demander si elle n'avait pas rêvé l'amour de M. Dambach, et si ce n'était pas cette jeune fille si belle, si éprise, si sûre d'elle-même, qui était aimée!

Elle eut un terrible moment; puis le calme se fit peu à peu dans sa pensée sans qu'elle voulût songer davantage à ce qui venait de se passer, sans qu'elle voulût permettre à son esprit d'en rechercher les causes.

Elle sourit de son beau sourire calme et franc et rentra bientôt en possession d'elle-même. Elle avait confiance en elle et en lui. Cette heure-là, cependant, lui mit au cœur une épine qu'un mot, un geste, un regard devait enfoncer douloureusement dans la plaie.

L.-M. D'AGHONNE.

(La suite à demain.)

n'étaient pas sérieux et qui ne pouvaient avoir d'autre but que d'influencer le vote des électeurs. Si dans la seconde, vous ne voyez pas la continuation du même système, vous devez valider l'élection; les électeurs auront été avertis, ils ont prononcé. Ils ont déclaré que M. Bravay était leur candidat, qu'ils entendaient le choisir pour leur député : nous devons respecter leur décision. Mais si la seconde élection n'a été que la continuation de la première, si les mêmes manœuvres ont persisté ou se sont renouvelées, vous devez encore une fois prononcer l'annulation.

Laissez-moi m'arrêter un moment sur une théorie en matière d'élections que je ne saurais accepter. Je comprends qu'une irrégularité, que plusieurs irrégularités dans les opérations électorales ne fassent pas annuler une élection, ce serait mettre le candidat à la merci de l'inexpérience des maires. Cependant il est impossible d'admettre que dans le cas où des suffrages en grand nombre ont été supprimés pour cause d'irrégularité, il n'y ait pas contre l'élection une présomption grave. C'est ce qui existe pour l'élection de M. Bravay.

Ce n'est pas tout, et j'aurais eu des doutes sur le point de savoir s'il y avait eu une corrélation entre les deux élections, si je n'avais entendu l'honorable M. Nogent Saint-Laurens nous dire que la meilleure preuve que les travaux sont sérieux, c'est que le ministre a écrit aux ingénieurs pour les engager à les surveiller avec vigilance.

Messieurs, c'est à votre bon sens, à votre raison, que je m'adresse. Comment! voilà une compagnie qui doit faire pour 36 millions de travaux et vous parlez de la correspondance d'un ministre, de visites d'ingénieurs sur les lieux, de leur surveillance incessante, tout cela à l'occasion de 20,000 francs de travaux exécutés en plusieurs mois!

Je dis que cela n'est pas sérieux; dans la forme ce n'est pas sérieux pour l'entreprise quoique sérieux pour l'élection, car ces simulacres de travaux font croire aux gens peu éclairés que l'entreprise sera conduite à terme. On sacrifie quelques milliers de francs pour atteindre un grand résultat électoral.

Je dis que c'est là, sous une forme simple au premier abord, sous une forme puérile, que se trouve le nœud de la question. Là est le fait qui doit vous faire casser l'élection.

A côté de la position pénible, délicate, du candidat, il y a la position de la Chambre, qui est tout aussi pénible et aussi délicate, c'est à ce point de vue que nous devons nous placer pour la dignité et la logique de notre conduite. Nous avons annulé la première élection pour des raisons qui se retrouvent encore cette fois; je crois que nous devons annuler la seconde.

M. BRAVAY. — Messieurs, la première élection du Gard a été annulée pour un fait unique, et le débat qui s'engagea alors a été si solennel que les électeurs ont connu tout ce qui s'était passé.

Voici comment je me suis présenté à eux; voici la circulaire que je leur ai adressée.

« Messieurs et chers concitoyens, la Chambre vient d'annuler l'élection de la 2e circonscription du Gard; sa décision est basée sur un motif unique : la fête qui a eu lieu le 26 au pont du Gard. J'étais loin de m'attendre à un pareil résultat, et, pas plus que moi, vous ne l'aviez prévu; aussi ai-je l'espoir qu'il n'aura ébranlé ni vos sympathies ni vos résolutions.

» Le scrutin des 31 mai et 1er juin a établi entre nous un lien de solidarité tellement étroit qu'il ne saurait être brisé : en me confiant l'honneur de vous représenter, vous m'en aviez jugé digne; je ne l'eusse pas été, si j'avais essayé par une manœuvre quelconque de capter vos suffrages. Pour prouver que j'étais l'expression d'un vote libre et spontané j'ai demandé une enquête. La Chambre ne me l'a pas accordée. Son arrêt, devant lequel je m'incline avec respect, me fait un devoir de venir de nouveau me présenter devant vous.

» Mes principes politiques et religieux, mon passé, mon présent, vous les connaissez par ma première profession de foi, que je renouvelle ici tout entière.

» A vous, Messieurs, de prouver par votre vote qu'une absence de 18 ans n'a pas diminué dans mon cœur l'amour de mon pays et n'a pas frappé de prescription mes droits à votre estime, alors surtout que jamais je ne suis resté indifférent aux intérêts de notre département.

» A vous, de prouver que ce n'est pas la fête du 26 mai qui a pu consacrer ma popularité parmi vous.

» A vous, enfin, de prouver qu'il n'y a eu dans cette élection ni corrupteur ni corrompus. »

Voilà, Messieurs, comment j'ai parlé. Quand on veut tromper on ne s'exprime pas aussi franchement. (Marques d'adhésion.)

Voici maintenant quelle est mon intervention dans l'affaire des eaux.

Depuis cinq ou six ans, je viens chaque année, passer six mois dans mon pays. Il y a trois ans, un membre du conseil général, M. Sibour, frère de l'ancien archevêque, vint à mourir. Je me présentai au Pont-Saint-Esprit, mon pays, pour le remplacer. La lutte fut vive. Mais j'obtins sur mon concurrent, qui avait dans le pays une grande influence, une majorité de plus de 1,000 voix, et, malgré une protestation, mon élection fut validée. Mais quelques dissentimens étant survenus entre la justice et l'administration, pour des causes étrangères à ma personne, il y eut une enquête qui dura quatre ou cinq mois, après lesquels trente-quatre personnes furent traduites en police correctionnelle à Uzès. Les mêmes ennemis que je rencontre souvent, mais toujours dans l'ombre, m'avaient calomnié.

Un débat très vif eut lieu, dont le compte-rendu publié dans le département, loin de me nuire, a plutôt contribué à ma popularité, car on a reconnu que j'avais été trop persécuté. Sur les 34 prévenus, 6 seulement furent condamnés, et une amende de 200 fr. fut prononcée. Il y eut appel à Nîmes, et là, sur 34 prévenus, pas un seul ne fut condamné à 1 fr. d'amende. On est allé au conseil d'Etat, et le conseil d'Etat a prononcé dans le même sens.

Je ne crains pas la lumière, Messieurs, je l'appelle au contraire. Tout ce que je demande, c'est que les accusations ou les insinuations prennent un corps, afin que je puisse y répondre. Voici une lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le président du Corps Législatif.

« On me dit que des bruits calomnieux circulent autour de ma personne. Je laisse mon élection sous la haute appréciation du 4e bureau, et j'ai la certitude qu'elle est à l'abri de toute espèce d'attaque. Quant aux bruits dont on m'a parlé, je les méprise; mais comme je veux entrer dans la Chambre la tête haute et sans laisser la moindre réticence ou le moindre scrupule derrière moi, je vous supplie d'engager le bureau à formuler les faits que l'inimitié aurait pu insinuer contre moi et à recevoir mes réponses et mes preuves. »

Je supplie aujourd'hui la Chambre, et comme député et comme homme, si elle a des scrupules de conscience, d'ordonner une enquête, soit officielle, soit officieuse. Cette enquête prouvera que mon passé est limpide et que je suis digne d'entrer dans cette enceinte. (Plusieurs voix. — Très bien!)

J'arrive à l'affaire des eaux. Quel a été mon rôle, Messieurs, dans cette affaire? Ayant appris qu'une œuvre utile projetée depuis longtemps, approuvée par un décret du gouvernement, était menacée de déchéance faute d'un cautionnement, j'ai fait ce cautionnement, et cela deux ans avant l'élection. J'avais foi dans cette œuvre.

La société qui l'avait entreprise était une société civile et aspirait à devenir une société anonyme. Le Crédit industriel fut chargé d'ouvrir une souscription publique. J'ai souscrit et j'ai pris 8,000 actions, ai-je été seul à souscrire? Non. Le public sérieux, des banquiers sérieux ont souscrit comme moi, et chacun est prêt à verser. Cette œuvre a aussi des ennemis. Ils l'ont poursuivie de leurs attaques et j'y ai été compris. Mais qu'a à faire, je le demande, M. Bravay associé de la compagnie? Puis-je faire que les travaux s'exécutent ou ne s'exécutent pas? On dit que c'est avec mon argent qu'ils s'exécutent. Il n'en est rien. Mon argent est déposé au Crédit industriel avec celui des autres actionnaires et il n'en est pas sorti un centime pour les travaux de la compagnie. Ce sont les concessionnaires qui font les travaux, je n'y suis pour rien. Voilà la vérité sur cette affaire des eaux. Qu'elle rapporte ou non, moi, je n'ai eu qu'un but en y prenant part, ç'a été de faire revivre le pays par l'industrie. On dit qu'il y a eu manœuvre électorale. Mais j'ai remis à l'administration le tracé du canal. Sur 9 cantons qui composent la 2e circonscription du Gard, le canal n'en traverse que trois, et cependant dans tous ces cantons j'ai eu la majorité.

Pourquoi ai-je eu à Nîmes moins de voix la seconde fois que la première fois? Est-ce à cause de l'affaire des eaux? Non. A Nîmes, les passions religieuses sont vives; de plus j'avais pour concurrent un avocat distingué, influent, M. Boyer, en faveur de qui M. Chabanon, mon ancien compétiteur, s'était désisté. Si les abstentions ont été nombreuses, c'est que les amis de M. Béchard n'ont pas pris part au vote.

Ainsi, Messieurs, j'avais à lutter contre un homme considérable du pays, recommandé aux électeurs par M. Berryer, par M. Jules Favre, par M. Chabanon. On me prodiguait les attaques à l'occasion de cette affaire des eaux; ma première élection avait été annulée, et cependant à tout cela, les électeurs ont répondu en me donnant 5,000 voix de plus que la première fois. Il y a là un fait qui doit être remarqué. Le bon sens des populations a jugé; je m'étais présenté à elles comme un ami du gouvernement, jeune dans la politique, mais ayant donné toutes mes sympathies à l'Empire.

Les hommes qui ont vécu à l'étranger peuvent dire, Messieurs, ce que l'Empire a fait pour la France. En 1846, nous avons vu en Egypte le drapeau français traîné dans la boue et personne n'a demandé satisfaction. En 1848, nous avons entendu de loin les cris de joie de la république et les populations du Levant en ont été effrayées. Et maintenant l'Empire a placé si haut et a fait si glorieux le drapeau de la France, que partout on est heureux et fier d'être Français. (Vive approbation sur un certain nombre de bancs.)

De toutes parts.— Aux voix! aux voix!

Les conclusions du rapport qui proposent l'annulation de l'élection sont mises aux voix. Une épreuve par assis et levé étant déclarée douteuse, le vote au scrutin est réclamé.

M. LE PRÉSIDENT DE MORNY.—Je crois, en effet, Messieurs, qu'un second vote par assis et levé pourrait laisser encore de l'incertitude chez les membres du bureau, et j'engage, en conséquence, la Chambre à voter par voie de scrutin. (Oui! oui!)

Il est procédé au scrutin sur les conclusions du rapport.

Les conclusions sont adoptées par 108 suffrages contre 80, sur 188 votans. En conséquence, l'élection de la 2e circonscription du Gard est annulée. Avis en sera donné aux ministres d'Etat et de l'intérieur.

Lundi, à une heure, réunion dans les bureaux, et à deux heures, séance publique pour la discussion de plusieurs projets dont les rapports ont été récemment déposés.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le chef des secrétaires rédacteurs,
ALEXANDRE TARDIEU.

COURS DE LA BOURSE.

COURS DE CLOTURE.	le 18	le 19	HAUSSE.		BAISSE	
3 0/0 au compt.	66.60	66.60	»	»	»	»
—Fin du mois.	66.65	66.60	»	»	»	05
4 1/2 au compt.	95.45	95.45	»	»	»	»
—Fin du mois.	94.25	» . »	»	»	»	»

Nouvelles diverses.

PARIS, 19 FEVRIER

Par décret en date du 13 février, le vice-amiral Bonard, préfet du 4e arrondissement maritime, a été nommé membre titulaire du conseil d'amirauté, en remplacement du vice-amiral Fourichon, nommé président du conseil des travaux de la marine.

— Par décret du même jour, le contre-amiral baron Didelot a été nommé également membre titulaire du conseil d'amirauté, en remplacement de M. Pénaud (André-Edouard), promu au grade de vice-amiral.

— Par décret en date du même jour, le vice-amiral Fourichon a été nommé président du conseil des travaux de la marine, en remplacement du vice-amiral Pénaud (Charles), appelé à servir à la mer.

— Par décret en date du même jour, le vice-amiral Larrieu a été nommé préfet du 4e arrondissement maritime, en remplacement du vice-amiral Bonard, appelé au conseil d'amirauté.

— Par décret en date du même jour, rendu sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, le contre-amiral Touchard a été nommé président de la commission d'artillerie formée au ministère de la marine.

— Par décret du même jour, les capitaines de vaisseau Méquet et Tabuteau ont été nommés membres du conseil des travaux de la marine.

— Par décret en date du même jour, le capitaine de vaisseau Ribourt a été nommé membre de la commission permanente des pêches et de la domanialité maritimes, en remplacement du capitaine de vaisseau Lefebvre, appelé à servir à la mer.

— M. Corta, député au Corps Législatif, s'est embarqué hier pour le Mexique, chargé d'une mission que lui a confiée le gouvernement, et pendant laquelle il aura sous son autorité tous les fonctionnaires et agens français dépendant du ministère des finances.

M. Corta a eu l'honneur d'être reçu avant son départ par l'Empereur. Sa Majesté a daigné le remercier d'avoir accepté cette mission temporaire et gratuite.

— Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'instituer une commission pour préparer les élémens du règlement d'administration publique prévu par l'art. 1er du projet de loi sur les sucres actuellement soumis à l'examen du Corps Législatif.

Cette commission se compose de MM. Dumas, sénateur, président; Barbier, conseiller d'Etat, directeur général des douanes et des contributions indirectes; Lestiboudois, conseiller d'Etat; de Lavenay, conseiller d'Etat; Ozenne, directeur du commerce extérieur; J.-F. Ozenne, sous-chef, secrétaire du conseil supérieur du commerce, remplit les fonctions de secrétaire.

— Le procureur général près la cour impériale ne recevra pas le samedi 20 février ni les samedis suivans.

— Le froid a repris cette nuit avec une certaine vivacité.

Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Ducray-Chevalier, opticien, marquait 1 degré 3 dixièmes au-dessous de zéro; aujourd'hui, à six heures du matin, 3 degrés 7 dixièmes au-dessous de zéro; à midi, 1 degré 0 dixièmes au-dessous de zéro.

Le vent est très vif et rend le froid plus sensible. Tantôt le ciel se découvre et laisse percer les rayons d'un brillant soleil; puis le ciel se couvre de nuages sombres; le vent soulève des tourbillons de poussière mêlés par momens de flocons de neige. On a revu ce matin de la glace sur les bassins des jardins publics.

— Par suite de la clôture de la chasse, qui a eu lieu le 10 de ce mois dans le département de la Seine, des visites ont été faites chez les marchands de comestibles dans le but de s'assurer si les ordonnances prohibant la vente du gibier étaient exactement exécutées. Dans un certain nombre de ces établissemens, les commissaires de police ont découvert et saisi des pièces de gibier de différente nature, dont une partie a été envoyée aux hospices. Des procès-verbaux ont été dressés contre les délinquans.

—Monsieur le maréchal ministre de la guerre vient d'ordonner, par décision du 8 février, la mise en essai en Afrique, du lit de campagne inventé par M. A. Perrin.

—On lit dans le *Messager de Bayonne* :

« Un affreux malheur vient d'arriver à l'équipage de *la Nouvelle-Zélia*, navire chargé de bois pour Santander et qui a quitté Bayonne le 8 de ce mois, à deux heures de l'après-midi. Ce bâtiment a mouillé le 11 à dix heures du soir sous le cap Figuier, espérant y attendre le jour; mais ses chaînes s'étant brisées, le navire est allé à la dérive. L'équipage se croyant perdu, a voulu se sauver dans la chaloupe qui a chaviré vers deux heures du matin.

» *La Nouvelle-Zélia* était montée par sept hommes : Garay, capitaine, de Biarritz; Bordas (Dominique-Auguste), de Bayonne, et Labeyrie (Jean), de Cap Breton, se sont sauvés. Etchegaray (Pierre), de Bayonne, âgé de vingt-six ans; Brusquet (Jean-Baptiste), âgé de dix-huit ans, aussi de Bayonne, et Grave (Edouard), âgé de vingt-sept ans, de Saint-Esprit, ont disparu. Le cadavre du mousse Lazisquet, âgé de treize ans, de Bayonne, a été trouvé le lendemain, à sept heures du matin, sur la grève du banc d'Ondaranz, sur le territoire de la commune d'Urrugne. Il a été procédé sur-le-champ à la levée du corps, qui a été inhumé le lendemain à Béhobie, aux frais de la marine. On espère sauver le navire.

» Nous apprenons à l'instant que les cadavres des sieurs Etchegaray, Grave et Brusquet ont été rejetés par la mer sur le banc d'Ondaranz et inhumés par les soins de la marine. »

— Nous lisons dans *la Sentinelle toulonnaise* du 17 :

« La frégate cuirassée italienne *la Regina Maria-Pia* doit entrer dans le port à la fin de ce mois pour changer son hélice à quatre branches, qui paraît ne pas avoir donné des résultats satisfaisans. On appliquera, dit-on, à ce navire une hélice à six branches et en acier, dont les essais ont parfaitement réussi à bord de plusieurs autres navires.

» La frégate-transport à deux batteries *l'Amazone* pousse ses travaux de manière à pouvoir être prête à partir fin février pour porter un convoi de forçats à Cayenne; il y a encore beaucoup à faire, mais M. le ministre de la marine y compte, et M. le préfet maritime exige que l'on soit prêt pour cette époque.

» Les chaloupes canonnières *l'Alerte* et *la Mutine*, destinées à servir dans la flottille des gardes-pêche des côtes de l'Océan, sont entrées depuis quelques jours en préparation d'armement. »

— On lit dans le *Monitore di Bologna* du 16 courant :

« On nous écrit de la villa d'Ajano en date du 14: Nous vivons ici dans une continuelle agitation, car tous les jours le tremblement de terre continue à se faire sentir; nous avons ressenti principalement le 10 courant à quatre heures après midi une secousse assez forte; le 12 à sept heures du matin et à quatre heures du soir et également le 13, à huit heures du matin. Aujourd'hui 14, nous avons eu une secousse des plus sensibles vers les neuf heures du matin; en outre, continuellement de petites secousses, de manière que la terre semble être dans un mouvement continuel. La crainte, ou, pour mieux dire, la terreur est générale, ce phénomène étant très rare chez nous, dont les effets ne paraissent pas s'étendre plus loin du territoire de Vergato. »

— Dans l'après-midi de mercredi, l'explosion d'une chaudière à vapeur, dans l'usine métallurgique d'Aberaman, près d'Aberdare, dans le pays de Galles, a tué neuf ouvriers, et en a blessé un plus grand nombre.

— *Le Great-Eastern* a été mis définitivement aux enchères, avant-hier, à Liverpool. La mise à prix était de 20,000 liv. (500,000 fr.), et c'est à 25,000 liv. (625,000 fr.) que la propriété du vaisseau a été cédée à la nouvelle compagnie à responsabilité limitée dont on a annoncé la formation. On se souvient qu'au mois de janvier les propriétaires en avaient refusé 50,000 liv. (1,250,000 fr.).

— Ce matin, vers cinq heures et demie, la détonation d'une arme à feu s'est fait entendre dans le bois de Vincennes, à proximité du poste du fort Neuf. En se portant sur le point d'où cette détonation était partie, les hommes de ce poste ont trouvé étendu à terre et baigné dans son sang un homme qui venait de se faire sauter la cervelle d'un coup de pistolet. L'autorité civile ayant été avertie a fait enlever le cadavre. Le suicidé, paraissant âgé d'une quarantaine d'années, ne portait sur lui aucune pièce de nature à faire connaître son identité.

— Un violon signé du nom de Stradivarius, a été vendu hier 5,740 fr. à l'hôtel des commissaires-priseurs.

— On nous annonce de Rome la mort de M. A.-L. Lusson, ancien architecte des travaux publics et ancien commissaire voyer de première classe de la ville de Paris. Au nombre des objets d'art auxquels M. Lusson a attaché son nom, nous citerons en première ligne les plans conçus dans un esprit à la fois très élevé et très pratique de l'église monumentale de Saint-François-Xavier.

— Dimanche prochain, 21 février, à deux heures, après la conférence prêché par le R. P. Félix à l'église Notre-Dame de Paris, une quête sera faite en faveur des Polonais pauvres et malades.

— On dit merveille des préparatifs qui se font à l'occasion du grand bal qui aura lieu samedi 27 février, dans la charmante salle de l'Opéra-Comique, au bénéfice de la caisse de l'association des artistes dramatiques.

— *La Nouvelle Revue de Paris*, 4 volumes par an, prix : 50 fr. par an; — province, 56 fr., donne GRATIS les admirables *Contes de Perrault*, illustrés par Doré, dont le prix est de 70 fr. Il y a dix mille souscripteurs dans cette combinaison.

— Les *Mémoires d'une Femme de chambre*, ornés du portrait photographié de l'auteur vont enfin paraître à la librairie Dentu. Ces révélations d'outre-tablier, dont l'annonce seule a suffi pour préoccuper tous les journaux sont d'un vif attrait et d'un enseignement profond. Tour à tour, au service chez une actrice, une femme de lettres, une lorette, une grande coquette et une princesse étrangère, cette femme de chambre initie le lecteur à tous les drames intimes de la vie cachée.

— Un livre curieux, *les Cachots du Pape*, par *Charles Paya*, vient de paraître chez Dentu, 3 fr.

— La Compagnie des Indes, créateur des spécialités de foulards, sait se maintenir à sa hauteur de première maison, en ne livrant à sa haute clientelle que des marchandises toutes de première qualité et en bien plus grand choix que dans toute autre spécialité. Le goût aristocratique de toutes ses robes foulards est reconnu de toutes les cours; on en jugera par l'exposition qui va avoir lieu lundi, mardi et mercredi, 22, 23 et 24 courant, dans les quatre magasins de la rue Grenelle-Saint-Germain, 42, de douze millions de ses riches robes-foulards de l'Inde, inusables et garanties intachables à l'eau; on donne des échantillons. Envoi en province franco.

— SOCIÉTÉ ANONYME
DE DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS,
3, *rue Ménars*. — CAPITAL : SOIXANTE MILLIONS.

Les fonds versés en comptes de *chèques* restent à la disposition des déposans et sont productifs d'intérêts à 3 1/2 0/0.

La Société se charge *gratuitement* de tous les services de caisse. Elle reçoit les titres en garde, en touche *sans frais* les coupons et fait exécuter tous ordres de Bourse.

Le Moniteur publie au commencement de chaque mois la situation de la Société.

Le président, ARM. DONON.

— LA MAISON DU PERSAN, 78, rue de Richelieu, met en vente à des prix exceptionnels de bon marché, un arrivage très important de *Cachemires des Indes*. Prix fixes en chiffres connus.

Envois à choisir en province.

— La délicieuse Revalescière du Barry guérit sans médecine ni purges, les nerfs, estomac, bile, gastrites, indigestions, constipation, poitrine, phthisie, catarrhe, rhumes, bronches, gorge, vessie, reins, intestins, foie, muqueuse et sang. 60,000 cures par an; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr. Du Barry, place Vendôme, 26, Paris.

Pour toutes les nouvelles diverses : L. BONIFACE.

BULLETIN DES TRIBUNAUX.

EXCÈS DE MISÈRE. — Il y a quelques jours, un homme d'environ cinquante ans comparaissait devant le tribunal correctionnel sous la prévention de vol d'un porte-monnaie commis le lundi gras près du palais du Luxembourg. Firmin Lamotte, ancien cuisinier, était réduit à la plus affreuse misère avec toute sa famille; le désespoir qui s'était emparé de lui, peut seul expliquer la faute qu'il a commise.

Me Blot-Lequesne a exposé au tribunal les circonstances vraiment douloureuses qui avaient amené toute la famille Lamotte à cet excès de malheur. Mais le délit était constant; le tribunal, en admettant des circonstances atténuantes, a condamné Lamotte à un mois d'emprisonnement.

Les faits de cette affaire, rapportés par la *Gazette des Tribunaux* avec un appel à la charité publique, ont amené de nombreuses aumônes dans les bureaux de ce journal, qui les a fait parvenir à cette famille dont le dénûment était absolu.

Mais déjà une auguste intervention avait devancé la charité publique. Sa Majesté l'Impératrice avait chargé son secrétaire des commandemens de faire parvenir immédiatement un secours à cette malheureuse famille.

Sa Majesté avait aussi demandé que le droit de grâce apportât à cette pauvre femme et à ses enfans malades une consolation de plus en faisant cesser la détention de celui dont les souffrances de la misère avaient un moment égaré la raison et lui avaient fait commettre une action contre laquelle protestait toute sa vie passée.

Ce vœu, d'une charité si délicate, ne pouvait manquer d'être accueilli. Lamotte est sorti de prison et a été rendu à sa famille.

BULLETIN SCIENTIFIQUE.

ASTRONOMIE ET MÉTÉOROLOGIE.

Les taches du soleil. — Leur période de onze ans et leurs effets. — Publication des observations de M. Carrington. — L'enveloppe brillante du soleil tourne plus vite à son équateur que dans ses régions polaires. — Variétés sur l'acclimatation des animaux marins.

Tout le monde sait qu'il y a des taches sur la surface du soleil. Elles ne sont pas permanentes comme les taches de la lune et des planètes. L'enveloppe du soleil est comme un océan de lumière qui s'entr'ouvre çà et là et laisse voir le corps obscur de l'astre. Puis tout se referme. Les astronomes sont en ce moment fort actifs pour saisir tous les détails de la formation de ces taches, qui sont très nombreuses dans certaines années et dont la nature est loin d'être encore bien connue. M. Biot disait plaisamment que rien n'était si obscur que le soleil. J'aurais, au bout de ma plume, un volume entier de faits, d'hypothèses, d'observations et de physique critique, relativement à cet important sujet, car l'influence météorologique de la chaleur et de la lumière du soleil a identifié la marche de cet astre avec la notion des climats qui se lie intimement à la subsistance et à la vie de l'homme et des animaux.

Les taches du soleil, quoique peu durables, nous ont révélé que le soleil tourne sur lui-même dans le même sens que les planètes tournent autour de lui, dans le même sens que les planètes tournent sur elles-mêmes, et que les satellites tournent autour des planètes principales, et enfin sur eux-mêmes. Une même cause, comme l'a fait voir Laplace, a déterminé tous ces mouvemens. Mais passons.

M. Carrington avait bâti à Red-Hill un observatoire privé où il a fait un catalogue des étoiles voisines du pôle qui est de la plus excessive précision et que tous les astronomes proclament comme au-dessus de tout éloge. Mais tandis que pendant plus de sept ans il observait la nuit les étoiles, il notait et dessinait le jour la position, le nombre et les particularités des taches solaires, il restait à publier cent soixante-six planches de dessins et un texte de nombres et de formules algébriques. C'est au moyen des fonds que le gouvernement anglais a mis à la disposition de la Société royale de Londres que cette publication, que j'appellerai monumentale, a pu être faite. Voici ce qui résulte de cette grande œuvre qui fait autant d'honneur au gouvernement qui l'a patronée qu'à l'astronome amateur qui l'a exécutée.

Avec le beau livre de M. Carrington, on suit les observations comme si on les faisait soi-même. Les taches à noyau noir central avec une pénombre tout à l'entour; les taches rondes, allongées, dentelées, irrégulières, simples, multiples, passent sous nos yeux. Parfois, elles disparaissent pendant le temps où l'œil de l'astronome est fixé sur elles. Des ponts lumineux paraissent parfois être jetés en travers et sur les cavités obscures. Il semble régner une effervescence sans repos sur les bords des taches dont quelques-unes ont des dimensions bien supérieures à celles de notre globe. Enfin, quand la tache disparaît, il y a souvent une accumulation de lumière qui brille plus que le reste de l'astre. C'est principalement dans la région équatoriale du soleil que se montrent les taches, quoique parfois des groupes assez nombreux remontent vers les régions polaires.

Ces taches n'étant point fixes il en résulte que si l'on se réglait sur une seule pour déterminer le temps que met l'astre à tourner sur lui-même on serait dans l'erreur. Chaque tache donne un temps différent pour cette rotation. En moyenne M. Carrington adopte et cite avec éloges la détermination de M. Laugier faite en 1842 à l'Observatoire de Paris dont les résultats ont été connus par un rapport approbatif de M. Arago. Suivant M. Laugier le soleil tourne sur lui-même en vingt-cinq jours et un tiers.

Depuis 1842 ce nombre a été adopté par tous les astronomes.

Ce qui constitue la grande découverte de M. Carrington c'est ce fait que les taches situées à l'équateur de l'astre font le tour du soleil sensiblement plus vite que celles qui sont plus près des pôles. Ainsi l'atmosphère lumineuse du soleil ne tourne pas *tout d'une pièce* comme on dit. La portion moyenne entre les deux pôles va plus vite que les régions qui s'éloignent de l'équateur. C'est ainsi que sur la terre notre atmosphère, entraînée vers l'ouest (ce qui produit les vents alisés dans les régions équatoriales), marche vers l'est plus lentement que l'air des régions extra-tropicales où règne le contre-courant des alisés allant vers l'est.

Pour le soleil, les taches équatoriales font en un jour 861 minutes de degré, et d'après la loi trouvée par M. Carrington, une tache polaire tournerait plus lentement de 165 minutes de degré dans le même temps. C'est une rotation plus tardive que la rotation équatoriale, d'un peu moins d'un cinquième. Voilà le résultat important et nouveau de plusieurs milliers d'observations sur les taches du soleil.

Depuis que Galilée, en 1610, tourna le télescope, récemment inventé, vers les corps célestes, les taches du soleil occupèrent beaucoup les astronomes et les raisonneurs. En effet, si le soleil se couvrait de taches qui obscurciraient toute sa lumière, que deviendrait la vie à la surface de la terre? Fontenelle gaîment y voit la fin du monde.

Ce n'est pas pourtant que je doute
Qu'un beau jour, qui sera bien noir,
Le pauvre soleil ne s'encroûte
En nous disant : Messieurs, bonsoir!

L'histoire a enregistré plusieurs époques d'affaiblissement dans la lumière du soleil. Virgile en parle pour l'époque de l'assassinat de César où *le siècle pervers craignit une nuit éternelle.*

Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem.

Mais ce thème est bien rebattu. Je l'abandonne.

Une grave pensée du grand Herschel attira l'attention des astronomes. Il entrevit la possibilité que le soleil étant en effervescence (en énergie) au moment où les taches apparaissent, il pourrait se faire qu'alors la chaleur émise par l'astre fût plus grande qu'à l'ordinaire, et comparant le prix du blé dans les années sans taches avec le prix qui correspondait aux années où les taches étaient nombreuses, il concluait en faveur des années à taches nombreuses comme ayant mis le blé à meilleur marché. Disons tout de suite qu'une étude statistique consciencieuse faite par M. Barral, d'après l'initiative de M. Arago, n'a point confirmé les idées de W. Herschel, et M. Carrington, d'après des dessins représentant d'une part le prix du blé, d'autre part les taches du soleil, ne trouve aucun rapport entre ces deux ordres de faits.

Voici ce que j'ai à dire là-dessus : d'après une loi admirable de la nature prévoyante qui avant tout a voulu la perpétuité des espèces, le blé mûrit dans toutes les années (et sous tous les climats); seulement quand l'année est moins chaude il met plus de temps à mûrir. C'était donc à la précocité de la récolte et non à son abondance qu'il eût fallu se rapporter pour savoir si le soleil d'une année était plus ou moins chaud.

Dans les environs de Paris où le raisin arrive à peine à maturité, la récolte pourrait indiquer avec certitude une année d'un soleil plus ou moins chaud en tenant compte des brouillards, des vents, etc.

Deux autres phénomènes semblent accompagner l'apparition des taches du soleil tous les onze ans. C'est d'abord la proximité du soleil de la grosse planète Jupiter qui est à la plus grande proximité du soleil un peu plus souvent que tous les douze ans et ensuite une petite perturbation de l'aiguille aimantée découverte par le général Sabine et qui a la même période que l'apparition des taches du soleil. Pourquoi? On n'en sait rien. Tout ce que je sais, disait Socrate, c'est que je ne sais rien. Je suis plus avancé que Socrate, car je puis dire que si je ne sais rien là-dessus, personne au monde n'en sait plus que moi. Pour ne pas laisser le lecteur en *désespérance* je dirai avec Bacon :

Les générations passent et la science grandit.

Multi pertransibunt et augebitur scientia.

Au scientifique sinon au moral, admettons la perfectibilité indéfinie, tant préconisée par la célèbre fille de Necker, Mme de Staël, qui obtint 2 millions d'indemnité à la Restauration.

Le Moniteur du 16 février 1864 me fait l'honneur ou plutôt la trahison d'insérer une lettre de moi relative à l'acclimatation de différens animaux marins qui se sont *dessalés* peu à peu dans certains lacs à émissaire de manière à devenir animaux d'eau douce et par suite susceptibles de peupler les lacs du bois de Boulogne et de Vincennes aussi bien que ceux de Suisse et d'Italie et toutes les rivières en général. Je remercie ce journal de la faveur qu'il m'a faite, tout en regrettant que la note en question n'ait été qu'une indication trop peu élaborée de ce qu'il y aurait à dire et à faire sur cet important sujet. J'y reviendrai en détail dans *le Constitutionnel* et j'ai déjà écrit là-dessus assez au long dans mes *Etudes et Lectures* que mon éditeur, M. Mallet-Bachelier, me reproche continuellement de ne pas assez préconiser, je lui réponds que je me rends justice à moi-même en me taisant sur le mérite de cette publication.

Les conducteurs de ménageries ambulantes montrent souvent des phoques *savans* auxquels ils ont appris une grande quantité d'exercices qui dénotent dans cet animal une grande intelligence. Suivant leurs variétés, on les appelle veaux marins, lions marins, éléphans marins; ils prononcent même quelques paroles ou sons articulés. Ils sont très éducables, et supportent très long-temps le séjour dans l'eau douce. Leurs mœurs et leurs combats, surtout à l'époque des amours, sont très curieux à observer, et leur taille, qui, pour ceux du Baïkal et de la Méditerranée, est au-dessous de deux mètres, s'élève, pour certaines espèces polaires, jusqu'à 7 ou 8 mètres. Ils sont en domesticité très faciles à nourrir et, comme animaux de luxe, ils figureraient admirablement au bois de Boulogne, à Vincennes et dans bien des étangs naturels ou artificiels. Ils donnent beaucoup d'huile, et depuis que le refroidissement des mers polaires a chassé de plusieurs parages la baleine et le morse, nombre de bâtimens baleiniers ont trouvé de l'avantage à *faire de l'huile* de phoque. Les marins, gens de bon appétit, en mangent plusieurs parties. J'entendais un jour un amateur féliciter le congre ou anguille de mer d'avoir enfin trouvé sa sauce et d'être devenu, entre les mains d'un cuisinier habile, un mets assez distingué, tandis qu'au commencement de ce siècle personne n'en faisait cas, et qu'il était abandonné à la consommation du bas peuple. Si le phoque devenait aussi commun que le congre, ne pourrait-il pas avoir l'insigne honneur d'être mangé par l'homme après avoir *trouvé sa sauce?* Du reste, le phoque est la nourriture presque exclusive des misérables peuplades d'Esquimaux et de Samoyèdes, qui en tirent mille avantages. Ils s'éclairent et préparent leurs alimens avec son huile et font leurs barques avec sa peau tendue sur un léger châssis. Sa fourrure leur sert de vêtement. Il faut avoir vu la riche collection d'objets curieux, rapportée par le prince Napoléon, de son voyage aux mers polaires, pour se faire une idée de tout ce que fournit cet utile animal, qui, dans l'Adriatique, atteint quelquefois trois mètres de long.

Il existe à l'orient du lac ou mer de Baïkal, un petit lac d'eau douce qui a aussi dessalé ses phoques avec la suite des siècles à mesure que, recevant des rivières et s'écoulant par une issue dite émissaire, il est devenu de moins en moins salé. Il serait facile de trouver dans notre Bretagne des localités où l'on pourrait tenter de faire passer des poissons d'eau de mer à l'état de poissons d'eau douce. Il y a dans ces parages granitiques des criques profondes et étroites que l'on ferme à l'embouchure pour y faire *travailler* la marée. Le courant du flux et reflux, pénétrant dans la crique par un conduit bien ménagé, y fait tourner des roues de moulins, tant en montant qu'en descendant. On regarde ces moulins comme de bonnes usines peu dispendieuses à établir. En choisissant une de ces criques recevant un petit cours d'eau et la fermant comme à l'ordinaire par une petite digue, elle recevrait de l'eau douce et déverserait son trop plein dans la mer. Ces espèces d'étangs marins iraient donc peu à peu en se dessalant, et l'organisation des poissons dont on les aurait peuplés suivrait sans doute sans inconvénient la diminution de salure qui en résulterait. C'est un genre d'acclimatation à suivre surtout avec cette circonstance qu'il y aurait modification plus ou moins rapide de l'organisation de ces animaux.

En voyant dans nos rivières et même dans celles qui coulent dans des localités très élevées, ces grosses moules fluviatiles qu'on ne mange pas ordinairement, je me suis souvent demandé d'où elles pouvaient provenir, car certes la moule n'est pas un animal assez agile pour remonter les rivières à contre-courant, comme le saumon et la truite. Il est probable que c'étaient à l'origine des moules maritimes qui ont été soulevées à la dernière catastrophe du globe avec le fond des mers qui les nourrissaient. Ensuite les pluies auront dessalé peu à peu les eaux soulevées, et les moules seront devenues des mollusques d'eau douce. Tous ceux qui ont visité le lac Baïkal parlent d'éponges et de corail qu'on y trouve, tandis que dans la Méditerranée le corail et l'éponge qui se pêchent sur les côtes d'Algérie et dans l'Archipel, habitent des mers à haute température.

Il y a aussi dans le Baïkal une sorte de harengs dits *omouls* que l'on sale en grande abondance et qui se débitent avantageusement pour les nombreuses abstinences et carêmes de l'Eglise grecque.

Puisque je suis au lac ou mer de Baïkal, je dirai que le télégraphe électrique vient d'atteindre la grande ville d'Irkoutsk, capitale de la Sibérie orientale et voisine du Baïkal. Dans peu, au moyen des postes de cossacks ou gendarmes gardiens de la frontière qui borde le grand fleuve d'Amour, le télégraphe atteindra le Pacifique. Ensuite, d'île en île, il passera dans l'Amérique occidentale. Je crois que c'est ainsi qu'on peut espérer sûrement quoique tardivement peut-être la communication télégraphique entre l'ancien et le nouveau monde. Les Arabes, pour caractériser la patiente persévérance des Turcs, disent : Les Turcs prennent les lièvres en les chassant en charrette. Qu'importe si le lièvre est pris?

Je reviendrai en temps et lieu sur tout ceci.

Post-scriptum.— Une lettre intéressante, que je reçois de M. Lucy, d'Etampes, dont le père a été l'un des trois fondateurs du fameux jardin zoologique de Marseille, m'apprend que deux phoques ont *prospéré* dans un bassin d'eau douce. Il résulte de sa lettre que, par suite d'accident, la vie de ces animaux ne s'est pas prolongée. Il n'y avait pas eu reproduction et continuation de l'espèce en domesticité, quoique rien n'indique que la chose eût été impossible ou même improbable. M. Lucy cite plusieurs localités où les phoques pénètrent et vivent dans les rivières et semblent ne pas quitter l'eau douce et notamment dans l'Oued-Sabour (cercle de Philippeville). Il remarque que nous aurions ainsi des phoques tout acclimatés à l'eau douce et fort accessibles à nos sociétés d'acclimatation. Le lac de Nicaragua nous fournit l'exemple de requins qui fréquentent un immense lac non salé et qui viennent y user leurs terribles dents contre la cuirasse écaillée des caïmans dont le lac et ses rives sont infestés. Mais ils finissent par y maigrir et ne s'y reproduisent pas, car on n'y voit que des requins qui ont atteint leur pleine croissance.

BABINET,
de l'Institut.

(A samedi 5 mars.)

CHEMINS DE FER.

Bulletin des recettes de la semaine.

LIGNES.	DATES de la SEMAINE.	1864. Kil. exploit.	1864. RECETTES Brutes.	1864. RECETTES Par kil.	1863. Kil. exploit.	1863. RECETTES Brutes.	1863. RECETTES Par kil.	DIFFÉRENCE par kil. sur 1863. En plus.	DIFFÉRENCE par kil. sur 1863. En moins.
Est, anc. réseau...	5—11 févr.	977	792.697 29	811 36	964	883.910 08	865 05		6.21
— nouv. réseau.	5—11 —	1333	515.657 72	386 84	1131	508.655 94	449 74		13.98
Méditerranée, a.r.	5—11 —	1886	2.377.797 73	1.290 76	1793	2.442.629 43	1.362 31		7.45
— nouv. réseau.	5—11 —	1910	564.396 08	558 81	963	569.036 38	590 90		5.43
Orléans, anc. réseau	5—11 —	1683	1.278.295 61	759 53	1624	1.200.372 11	739 15	2.76	
— nouv. réseau.	5—11 —	919	238.677 78	259 72	779	206.834 53	265 51		2.18
Ouest, anc. réseau..	5—11 —	900	792.779	880 87	900	758.178 50	842 41	4.56	
— nouv. réseau.	5—11 —	645	124.944 60	193 71	409	96.106 50	234 98		17.56
Nord, ancien réseau	5—11 —	1053	1.135.950 64	1.078 77	1053	1.138.735 57	1.084 42		21
— nouv. réseau.	5—11 —	412	30.851 30	355 81	412	49.969 45	446 16		20.25
Midi, ancien réseau.	5—11 —	798	519.300 14	650 75	798	548.020 51	686 74		5.24
— nouv. réseau.	5—11 —	498	51.780 02	106 11	296	41.394 74	139 85		24.12
Victor-Emmanuel..	5—11 —	116	29.018 31	250 16	116	26.460 09	229 82	8.86	
Graissessac-Béziers	5—11 —	52	15.621 30	300 41	52	14.692 15	282 54	6.32	
Bességes-Alais......	29 janv. 4 fév	33	42.176 40	1.278 07	33	40.209 35	1.218 46	4.66	
Autrichiens	5—11 févr.	2188	899.782 31	411 22	2129	938.357 02	440 84		6.71
Sud-Autrichien ...	5—11 —	1323	750.535	567	1323	694.097 50	524	8.20	
Nord de Séville....	5—11 —	618	222.461 04	359 97	525	164.817 84	313 94	14.66	
Séville-Xérès-Séville	29 janv. 4 fév	160	89.318 66	558 25	160	79.275 75	495 50	12.67	
Cordoue-Séville...	22—28 janv.	131	46.114	352 24	131	53.267 85	406 17		13.28

BULLETIN AGRICOLE.

HALLE AUX FARINES. — Paris, 19 février.

VENDREDI, 19 février. — C'est encore la hausse et la fermeté qui dominent dans les marchés aux blés des départemens; cependant quelques places signalent un peu de faiblesse, mais elles forment l'exception.

Il n'y a pas de changement sensible à signaler aujourd'hui à Paris, pour les farines de boulangerie; les affaires restent assez difficiles dans les limites précédentes, et les vendeurs maintiennent leur cote de 47 à 52 fr. le sac de 157 kil., net, hors Paris.

Les affaires ont été assez animées aujourd'hui en farines de commerce.

On a payé les six marques : courant du mois 50.75; mars 51 fr.; avril 51.50; mai et juin 52.50 le sac de 157 kil., net.

En types-Paris, le courant est à 31.50; mars et avril 32 fr.; quatre mois de mars 32 50 le sac de 101 kil., brut pour net.

MOUVEMENT DES FARINES. — 19 févr.

Arrivages du jour	2.455	48
Ventes du jour	2.355	»
Restant actuel	5.685	04
Prix moyen du jour	30	53

VENTES A LIVRER.

A livrer	2.355	»	33.45	».

FEUILLE DE COMMERCE.

MARCHANDISES.—19 févr.

HUILES.		BLÉS, 120 kil. net.	
Colza en tout fût disponible	95 50	Choix	28 »» » »
— dégelée	97 »	1re qualité	27 25 » »
— tonnes	98 50	2e qualité	26 75 » »
— épurée tonn.	106 50	FARINES.	
Lin en fût	98 »	6 marq. t. Paris	
— en tonnes	99 50	le sac : 157 k. : 100 k.	
Œillette comm	» »	Disponible	50 75 31 75
Lille, colza	» »	Courant	» » » »
Rouen, colza	» »	Juillet-août	» » » »
Caen, colza	» »	FÉCULE, les 100 kos.	
ESPRIT.		1res de Paris	28 » » »
Montpellier à 86e disponible	» » » »	4 mois de sept.	» » » »
		dites d'Epinal	28 » 29 »
		Vertes	17 » 18 »
Fin, 1er q. à 90e disponible	69 à 70 »	SUIFS.	
		de France	102 50
		de Russie	» »
SUCRES.		CAFÉS.	
Martinique et Guadeloupe bonne 4e	» »	Ceylan natif	240 » »
		Haïti	235 » »
Indigène b. 4e 84 à	»	Java bon ord.	260 » »

L'un des gérans : L. BONIFACE.

ans à 500 fr., et portant 30 fr. d'intérêts annuels, payables, à Paris, au prix de 290 fr., jouissance du 1er janvier 1864.

— LA CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES. Compagnie anonyme autorisée par décret impérial, rue de Rivoli, 174, constitue des rentes viagères aux taux les plus avantageux. A 60 ans, 10 fr. 69 c. 0/0; à 65 ans, 12 fr. 85 c. 0/0; à 70 ans, 15 fr. 66 c. 0/0; à 75 ans, 17 fr. 24 c. 0/0. Dotations des enfans. Capitaux après décès. Envoi franco de tarifs et renseignemens.

—MAGNÉSIE anglaise de BÉRAL (2 fr. 50 le flac.) rue de la Paix, 14, et dans toutes les pharm.

—*Perles d'éther* contre les migraines et les affections nerveuses, 45, rue Caumartin.

Adjudications.

ADJUDICATION même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, place du Châtelet, le mardi 1er mars 1864, **D'UN HOTEL DE MAITRE** ENTRE COUR ET JARDIN, RUE VANNEAU, n. 34. Contenance, 1,264 m. env. Mise à prix, 285,000 fr. S'ad. à Me JULES POTIER, not., r. Richelieu, n. 45.

MAISON No 21, RUE DU GRAND-PRIEURÉ **A PARIS** à adjuger, sur une enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 23 février 1864, midi. Produit brut, 12,980 fr. Mise à prix : 160,000 fr. S'ad. à Me LEMAITRE, notaire, rue de Rivoli, 64.

MAISON BOURGEOISE avec **JARDIN**
Adjudication en l'étude et par le ministère de Me BIAIS, notaire à Corbeil (Seine-et-Oise), le dimanche 20 mars 1864, à midi, d'une Maison bourgeoise, avec jardin, située à Corbeil, rue des Remparts et cloître Saint-Spire. Vue charmante sur la rivière d'Essonnes et la prairie. Mise à prix : 14,000 fr.

MAISON DE CAMPAGNE **ET TERRAIN**
A Saint-Germain-en-Laye.
A vendre en 2 lots, à la chambre des notaires de Paris, même sur une enchère, le 5 avril 1864.
1er lot. — Maison de campagne } Mises 45,000 fr.
2e lot. — Terrain (1,130 mètres) } à prix 12,000 fr.
S'ad. à Me BARDOUT, note à Paris, r. Le Peletier, 29.

TERRE et CHATEAU DE **CHENONCEAUX** (TOURAINE), A VENDRE, en 5 lots, par adjudication, en la chambre des notaires de Paris, le 12 avril 1864.

Mises à prix :

1er Lot. Château et dépendances.	700.000 fr
2e Lot. Forêt de Chenonceaux et Domaine des Cartes.	650.000
3e Lot. Domaine de la Baisserie..	350.000
4e Lot. Moulin Fort et dépend...	150.000
5e Lot. Closerie des Ouldes......	30.000
Total des mises à prix.....	1.880.000 fr.

On adjugera sur une seule enchère.
Le château de Chenonceaux est classé parmi les monumens historiques de France.
S'adresser à Me MOCQUARD, notaire, rue de la Paix, 5, à Paris.

TRES BELLE CHASSE A LOUER
par adjudication le dimanche 6 mars, à deux heures, en l'étude et par le ministère de Me Aureau, notaire à Lagny (Seine-et-Marne), chemin de fer de Strasbourg.
100 hectares de bois ayant appartenu à M. le comte de Chabrillan et appartenant actuellement à M. le baron James de Rothschild.

TERRAIN DE 1,573 mètres, 42, rue des Buttes-Chaumont (fg Saint-Martin), à vendre, même sur une enchère, en la chambre des not. de Paris, le 15 mars 1864.
Mise à prix : 100,000 fr.
S'adr. à Me RENARD, not., 131, rue Montmartre.

DEUX DOMAINES EN LOIR-ET-CHER
Etude de Me Vallet, avoué à Romorantin.
Vente judiciaire sur licitation entre majeur et mineurs,
De deux beaux domaines situés communes de Loreux et Marcilly en Gault, arrondissement de Romorantin (Loir-et-Cher), à 10 kilomètres de Romorantin et 18 de Salbris (station du chemin de fer du Centre),
Contenant ensemble 250 hectares en terres, bois et bruyères.
L'un appelé Fahy. Mise à prix 30,000 fr.
L'autre appelé Grand-Bois-Renault. Mise à prix 20,000 fr.
Pouvant être réunis.
L'adjudication aura lieu le dimanche 6 mars 1864 à Romorantin, heure de midi, en l'étude et par le ministère de Me MORIN, notaire, commis à cet effet.
S'adresser pour les renseignemens :
1o A Me Morin, notaire à Romorantin, dépositaire du cahier des charges;
2o Et à Me Vallet, avoué en la même ville, poursuivant l'adjudication.

VENTE après décès de M. Frédéric Lacroix, homme de lettres, ancien préfet d'Alger, des **LIVRES** bien reliés composant sa **BIBLIOTHEQUE**
rue des Bons-Enfans, no 28, salle no 1, les 25, 26, 27 et 29 février, 1er et 2 mars 1864, à 7 heures du soir.
Le catalogue comprenant 1,000 articles se distribue chez Me DUBOURG, commissaire-priseur, rue de la Grange-Batelière, no 12, et chez M. Aug. Aubry, libraire, rue Dauphine, 16.

Achats et Ventes d'Immeubles de gré à gré.

A VENDRE,
LE GRAND HOTEL DU COMMERCE
A BAYONNE.
Cet établissement, qui compte soixante années d'existence, est parfaitement achalandé. Il se compose de 64 pièces, chambres ou grands appartemens, comprenant 90 lits, grands et petits salons à manger, cour et remises. S'adresser sur les lieux aux propriétaires
MM. TEINTURIER FRERES.

Administrations publiques.

No 11.
MARINE ET COLONIES.
APPROVISIONNEMENS.

	Dépôt de garantie exigé.
Adjudication à Brest, le 7 mars 1864.	
1,493 barres de cabestan en frêne,	700
Adjudication à Brest, le 14 mars 1864.	
Objets de petite forge et de grosse taillanderie,	1,100
Objets de taillanderie et de quincaillerie,	1,500
Adjudication à Lorient, le 7 mars 1864,	
120,000 kil. de charbon de bois,	500
Adjudication à Rochefort, le 14 mars 1864,	
12,000 boulons avec écrous en fer,	250
Cuillers à puiser le métal en fer forgé,	450
Adjudication à Rochefort, le 11 avril 1864,	
Briques ordinaires et briques réfractaires,	200
Adjudication à Toulon, le 14 mars 1864.	
Vis à bois et pitons en fer,	500
Vis à bois et pitons en cuivre,	600

Voir les cahiers des charges au bureau des approvisionnemens à Brest, à Lorient, à Rochefort, à Toulon ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

Avis aux Actionnaires.

TOUTES ACTIONS et obligations sont achetées et payées de suite. E. Huguet, banquier, 32, r. N.-D.-des-Victoires.

COMPAGNIE PARISIENNE
D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ.
MM. les actionnaires de la Compagnie sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le lundi 21 mars prochain, à trois heures très précises, salle Herz, rue de la Victoire, 48.
Les actionnaires, propriétaires de 20 actions anciennes ou nouvelles qui voudront assister à cette assemblée devront, conformément à l'article 35 des statuts, déposer les titres au porteur, au siége de la Société, rue Saint-Georges, no 1, depuis le 22 février jusqu'au 10 mars, de onze heures à trois heures.
Il leur sera donné un récépissé de ces titres et une carte d'admission à l'assemblée.
Les cartes d'admission pour les actionnaires dont les titres sont nominatifs seront à leur disposition à partir du 2 mars.

CHEMIN DE FER DE
SARAGOSSE A BARCELONE.
Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le *six mars prochain*, à onze heures du matin, dans l'une des salles de la Bourse, à Barcelone.
Les porteurs de *dix actions* au moins qui voudront y assister, peuvent déposer leurs titres chez MM. MARCUARD, ANDRÉ ET Ce, banquiers, rue Bergère, 18, où il leur sera délivré une carte d'admission.
Barcelone, le 15 février 1864.
Le secrétaire général,
JOSÉ CLOS Y PUJOL.

ACTIONS DU DAUPHINÉ.
M. Er. Huguet, banqr, 32, r. N.-D.-des-Victoires, paie de SUITE ces actions, et se charge de l'échange contre les obligations *fusion*.

RENSEIGNEMENS IMPORTANS
Ayant pour objet de donner
UNE PLUS-VALUE CERTAINE
AUX TITRES DES CHEMINS DE FER
DE GRAISSESSAC A BÉZIERS, DE GUILLAUME-LUXEMBOURG, DE LA LIGNE D'ITALIE, ET DE L'OUEST SUISSE.
S'adresser à MM. Chollet et Ce, banquiers, 3, rue d'Amboise, à Paris, 3,
QUI SE CHARGENT également d'opérer la *Vente* et *l'Achat* de toutes les *Valeurs* cotées ou non cotées, et de faire des *Avances* sur *Titres*.

RECOUVREMENS sur la France, l'étranger et notamment la Valachie. Achat et vente de valeurs industrielles, rentes et actions de chemins russes. O. Stockler et Ce, changrs, pass. de l'Opéra, 19, gal. de l'Horloge.

Bibliographie. — Publications diverses.

EN VENTE
CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE JOURNAUX DE PARIS ET DES DÉPARTEMENS :
LE DEUXIEME NUMERO
DU JOURNAL ILLUSTRÉ
Au prix incroyable de 10 centimes.
Parmi les gravures, il en est une magnifique qui représente
PARIS A VOL D'OISEAU
Qui vaut seule plus de cinquante fois le prix du numéro.
ET TOUT LE JOURNAL NE COUTE QUE 10 CENTIMES.
Chez tous les libraires et marchands de journaux.

ABONNEMENS

	52 numéros par an. UN AN.	Un chaque semaine. SIX MOIS.
Paris..........	5 fr. 50	3 fr.
Départemens..	6 50	3 50

UN NUMERO DIX CENTIMES.
PARIS, 112, RUE RICHELIEU.

LES abonnés d'un an à la *Revue commerciale et maritime de Marseille* reçoivent en prime le *Nouv. traité franco-italien*. Ab. 12 f. l'an. Etr. p. en sus.

PROBLÈMES, solutions, modèles p. les bac. ès-sciences, 2 f.; VINOT, r. d. Beaux-Arts, 8, Paris (Aff.).

1o Traité pratique complet des maladies
DES VOIES URINAIRES
et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme : à l'usage des gens du monde. — 9e édition : 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil uro-génital, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle, illustré de
314 FIGURES D'ANATOMIE
par le docteur Jozan, 182, rue de Rivoli;
2o Du même auteur : *d'une cause peu connue*
D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ
suite d'abus précoces, d'excès ; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2e édition. 1 vol. de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène avec de nombreuses observations de guérison : *impuissance, stérilité.*
Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur Jozan, 182, rue de Rivoli; Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez les principaux libraires.
A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

Avis divers. — Cessions de Fonds.

UNE PERSONNE connaissant la place de Paris et au courant des affaires commerciales, ayant cheval et voiture, désire représenter une maison de commerce ou fabrique. Poste restante A. B., n. 5.

CONSULTATIONS Les personnes en France qui ont des créances sur de mauvais payeurs en Russie peuvent s'adr. à M. le conseiller de cour Charles de Friedmann, r. Richer 42, Paris (de 10 à 1 h.), qui se charge du recouvrement. Consultations sur le droit civil en Russie et sur des affaires litigieuse, telles que faillites, héritages, etc.

ON DEMANDE 1o 25 et 60,000 en 1re hypothèque; 2o des associés commanditaires ou employés intéressés avec apport depuis 5,000 fr. M. de Soye, rue Montmartre, 161.

UN ex-négociant de Paris, et propriét. actif, désire un emploi de repres. voyageur, gérance de propriété ou d'usine. Conditions modérées. M. Coussinet, jeune, 76, Grande-Rue de Passy-Paris.

ON dem. une commandite de 30,000 f. garantis pour donner pl. d'extension à une maison de draperie en prov. S'ad. à l'Ag. de l'Indust., r. Montmartre, 17.

HOTEL meublé (Louvre) à céder pour cause de dissolution de société, bail 12 ans, loyer 5,000 fr., 34 nos, 35 fenêtres de façade, log. de 4 pièces, affaires 20,000 fr., bénéf. net 8,000 fr., prix 30,000 fr. — M. Beaudouin, 9, rue des Prouvaires.

A CEDER immédiatement une charge d'avoué près le tribunal de première instance de Douai, vacante par le décès du titulaire. S'ad. à Me GAMBART, notaire à Douai, r. de l'Université, 22.

EMPLOIS et employés à l'Office des commis, rue de Trévise, 3.

A l'*Indicateur* rue Montmartre, 167, on trouve des fonds de comm. de toute sorte. S'ad. au directr.

Compagnies d'Assurances.

CAISSE D'EXONÉRATION
XAVIER DE LASSALLE ET Ce, 146, R. MONTMARTE, A PARIS. ASSURANCE A PRIME FIXE CONTRE LE TIRAGE AU SORT POUR TOUTE LA FRANCE. — (34e année d'exercice.) — *Facilités de paiement.* S'ad. à Paris; en province, aux représentans de la Ce.

Industrie.—Commerce.— Inventions.

FABRIQUE DE GLACES nues et encadrées, tous styles, Venise, etc., vendues au-dessous du cours. Sculpture sur bois. Immense assortiment. ALEXANDRE jeune, 93-95, faub. St-Antoine, Paris.

No 32, RUE SAINT-HONORÉ,
GRAINES potagères, de fleurs et de graminées pour gazons, chez COURTOIS-GÉRARD, auteur de la *Culture maraîchère*, ouvrage couronné par la Société impériale et centrale d'agriculture et d'horticulture.

ACHETE LES **DIAMANS**, LES **BIJOUX**, et paie l'Argenterie **PLUS CHER** que la **MONNAIE**
BRUNSWICK, orf.-bijoutier, 30, passage Colbert.

FUMEURS DE CIGARETTES
Papier SCAFERLATI, fabriqué avec le tabac des manufactures impériales, sous la surveillance de la régie. La saveur et la qualité en font la supériorité. 10 centimes le cahier dans les princip. bur. de tabac.

Locations.

A LOUER pour le terme d'avril, appartement de 2,400 fr., rue Lavoisier, 7.

BT DES CAPUCINES, 13, angle de la rue de la **PAIX** 2 APPARTEMENS, au 4e, réunis ou séparés, pouvant convenir à l'industrie, vue unique.

A LOUER OU A VENDRE une Fonderie de fonte de fer, munie de tout le matériel nécessaire à son exploitation. Cette fonderie, située à Rouen, peut être mise immédiatement en activité. S'ad., pour en traiter, à Rouen, chez M. Ricard, mont Riboudet, 144. En cas de vente, facilités de paiemens.

Occasions. — Meubles. — Chevaux. — Voitures.

PIANOS supér. avec 300 f. de réduction garantis 5 ans, payables en 18 mois. Deprouw Aubert et Ce, r. du Temple, 198, pr. le boulevard.

Occasion, très beaux **PIANOS** d'Erard, Pleyel et autres. Prix réduits, 4, r. Drouot.

MEUBLES riches et autres, spécialité d'occasions, 49, rue N.-D.-de-Lorette.

VICTORIA chevaux, calèche, phaéton, à vendre, rue Miromesnil, 11.

CALECHE poney-chaise, cheval, Victoria, à vendre, Chaussée-d'Antin, 19.

Traités de Médecine. — Parfumerie. — Pharmacie.

Nouveau **BANDAGE** pour la guérison des hernies, H. BIONDETTI, honoré de 12 médailles. R. Vivienne, 48. Suspensoirs, bas, ceintures.

NOUVEAUX **DENTIERS INALTÉRABLES**
Diverses médailles et récomp. nationales ont été décernées à ces nouv. dentiers, les plus commodes, les pl. légers et les pl. doux aux gencives. Ch. l'invr Gs FATTET, méd.-dentiste, seul possessr de la Mixture odontalgique, guériss. à l'instant les maux de dents. Pr. : 6 fr., r. St-Honoré, 255. (Mandats-poste.)

DENTITION DES **ENFANS** (Grande médaille d'or).
Le Sirop Delabarre, si connu pour frictionner les gencives et faciliter la sortie des dents, au dépôt général, pharm. Béral, 14, rue de la Paix, à Paris.

MAL DE **DENTS** Nouvelle découverte pr guérir sans *arracher* les dents *gâtées*. E. LEVASSEUR, m.-dent., boulev. Poissonnière, 26.

DENTS MALADES TRAITEMENT SPECIAL sans *douleur* aucune, soulagement *immédiat*, guérison *radicale* et conservation *garantie*. Raffermissement des *gencives* et dents *ébranlées*. — LEVADOUR, 11, *boul. Montmartre*.

DENTIERS à base de caoutchouc rose et à succion sans ressorts, mastication, solidité, g. 20 ans. On peut en voir, com. renseig. chez M. Simondetti, méd. d'or de 1re cl., 2, r. Taitbout, 2.

HERNIES guérison radicale par le *Bandage électro-médical*. Marie frères, médecins-inventeurs, rue de l'Arbre-Sec, 44. Paris.

ASTHME suffocation, oppression guéris par les Tubes Levasseur, pharmacien, rue de la Monnaie, 19, Paris.—3 fr.—Envoi franco.

Sans TISANE ni MERCURE, je garantis GUÉRIR les plus rebelles, contagses, DARTRES, GOUTTE, rhumes, **D**ÉMANGEAISONS, rétentions d'urine sans sondes, mais c'est en ôtant le VICE DU SANG que je traite **EN** secret et à peu de frais les plus chroniques. On peut ne payer entièrem. qu'après guérison. Dr P. BASSAGET, médec. consult. (Affr.) Paris, 21, BOULEVARD SEBASTOPOL, 21 (r. dr.).

TRAITEMENT des maladies contagieuses le plus doux, le plus certain et le moins coûteux. Ph. Guilmin, rue Ne-Coquenard 26 bis (cid. 21) consult. de 10 h. m. à 9 h. soir.

GUÉRISON en 3 jours des maladies contagieuses les plus rebelles. Prix, 5 francs. (Adolphe, médecin), rue du Temple, 34. Consultat. de 2 heures à 6 heures. Trait. par correspondance.

Bourse de Paris du 19 février.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	EFFETS PUBLICS ET CHEMINS DE FER.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
66.60	.....	.....	3 0/0, jouissance 1er janvier	cpt..	66.70	66.75	.....	66.60
66.65	.....	...05		fin c.	66.75	66.80	66.60	66.60
67.35	.....	...05	3 0/0, emprunt 1864, jouiss. janvier	cpt..	67.40	67.45	.....	67 30
67.40	.....	...10	1/10e payé	fin c.	67.40	67.45	67.30	67.30
95.45	.....	.....	4 1/2, jouissance 22 sept.	cpt..	95.40	.....	.....	95.45
94.25	.....	.....		fin c.	.....	.....	.....	.....
88.20	.....	.....	4 0/0, jouissance 22 sept.	cpt..	.....	.....	.....	.....
438.75	.....	.....	OBLIGATIONS DU TRÉSOR, remb. à 500 fr.	cpt..	438.75	.....	.....	.....
3285...	.5...	.....	BANQUE DE FRANCE, jouiss. janvier	cpt..	3285...	.....	.....	3290...
1300...	.....	15...	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, estampillé	cpt..	1285...	.....	.....	1285...
1260...	.....	.....	— Nouvelles	cpt..	.....	.....	.....	.....
905...	.....	.....	— Prom. d'obl. 1,000 fr. 3 0/0	cpt..	.....	.....	.....	.....
463.75	.....	.....	— Oblig. 500 fr., 4 0/0, jouiss. nov.	cpt..	463.75	.....	.....	.....
95...	1.25	.....	— 10es, 4 0/0, jouiss. nov.	cpt..	96.25	.....	.....	96.25
450...	.....	.....	— Oblig. 3 0/0, jouiss. nov.	cpt..	450...	.....	.....	.....
90...	.....	.....	— 10es, 3 0/0, jouiss. nov.	cpt..	90...	.....	.....	90...
470...	.....	.....	— Oblig. 500 fr., 4 0/0 1863, j. nov.	cpt..	470...	.....	.....	.....
400...	.....	.....	— Obl. communales, 3 0/0, j. nov. t. p.	cpt..	398.75	.....	.....	400...
82.50	.....	.....	— do 8es d'obl. cles, 3 0/0, j. mai, t. payé	cpt..	82.50	.....	.....	.....
727.50	.....	.....	CRÉDIT FONCIER COLONIAL, 125 fr. payés	cpt..	727 50	.....	.....	727.50
725...	.....	2.50		au 29	725...	.....	.....	722.50
670...	.....	.....	CRÉDIT AGRICOLE, act. 500 fr., 150 fr. payés.	cpt..	670...	.....	.....	.....
730...	.5...	.....	SOC. GÉNle DE CRÉDIT INDUSTRl ET COMMERCl	cpt..	732.50	.....	.....	735...
735...	.....	.....	j. nov., act. 500 fr., 125 fr. payés	au 29	735...	.....	.....	735...
556.25	1.25	.....	SOCIÉTÉ DE DÉPOTS ET COMPTES-COURANS	cpt..	556.25	.....	.....	557.50
550...	.....	.....	Sr-COMPTOIR DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	cpt..	550...	.....	.....	550...
1080...	.....	12.50	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt	1083.75	.....	.....	1067.50
1083.75	.....	13.75	jouissance janvier	au 29	1087.50	.....	.....	1070...
835...	.....	20...	COMPTOIR D'ESCOMPTE, jouissance fév.	cpt..	830...	.....	.....	845...
68.25	.....	...15	EMPRUNT ITALIEN, 5 0/0	cpt..	68...	.....	.....	68 10
68.15	.....	...20		au 29	68 15	.....	.....	67.95
51.1/4	.....	.....	ESPAGNE, 3 0/0, ext. 1852-56, j. janvier	cpt..	51.1/4	.....	.....	.....
49...	.....	.....	— do intérieure, jouissance janvier	cpt..	.....	.....	.....	.....
45.1/4	.....	.....	— différ. convert., jouiss. janvier	cpt..	45.1/4	.....	.....	.....
1010...	.....	3.75	ORLÉANS estampillé, jouissance oct.	cpt..	1010...	.....	.....	1006.25
1006.25	.....	1.25		au 29	1010...	.....	.....	1005...
832.50	2.50	.....	ORLÉANS, actions nouvelles, j. oct.	cpt..	835...	.....	.....	835...
835...	1.25	.....		au 29	835...	.....	.....	836.25
960...	.....	.....	NORD, jouissance janvier	cpt..	960...	.....	.....	960...
960...	.....	2.50		au 29	960...	.....	.....	957.50
481.25	.....	2.50	EST, jouissance nov.	cpt..	480...	481.25	478.75	478.75
480...	.....	.....		au 29	480...	.....	.....	.....
942.50	.....	2.50	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE, estampillé	cpt..	942.50	.....	.....	940...
942.50	.....	2.50	Jouissance nov.	au 29	942.50	.....	.....	940...
895...	.....	.....	— — nouv., 300 fr. payés, j. mai	cpt..	895...	.....	.....	.....
672.50	.....	2.50	MIDI, jouissance janvier	cpt..	670...	.....	.....	667.50
673.75	.....	6.25		au 29	675...	.....	.....	.....
520...	.....	3.75	OUEST, jouissance oct.	cpt..	518.75	.....	.....	516.25
522.50	.....	.5...		au 29	517.50	.....	.....	.....
497.50	.....	.....	LYON A GENÈVE, jouissance janvier	cpt..	.....	.....	.....	.....
500...	.....	.....		au 29	.....	.....	.....	.....
485...	.5...	.....	DAUPHINÉ, jouissance juillet	cpt..	487.50	.....	.....	490...
487.50	.....	.....		au 29	.....	.....	.....	.....
455...	.....	.....	ARDENNES ET L'OISE, jouissance juillet	cpt..	455...	.....	.....	.....
457.50	.....	.....		au 29	.....	.....	.....	.....
412.50	.5...	.....	CHARENTES, 250 fr. payés, j. fév.	cpt..	415...	.....	.....	417.50
417.50	.....	.5...	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE, j. janvier	cpt..	413.75	.....	.....	412.50
417.50	.....	.5...		au 29	420...	420...	410...	412.50
522.50	.....	.....	SUD-AUTRICHIENNE-LOMBARDS, jouiss. nov.	cpt..	522.50	523.75	522.50	522 50
525...	.....	3.75	(Act. 500 fr., tout payé)	au 29	523.75	.....	.....	521.25
383.75	.....	1.25	VICTOR-EMMANUEL, jouissance janvier	cpt..	385...	.....	.....	382.50
382.50	.....	.....		au 29	381.25	.....	.....	382.50
367.50	.....	2.50	ROMAINS, jouissance oct.	cpt..	363.75	.....	.....	365...
365...	.....	2.50		au 29	365...	366.25	362.50	362.50
632.50	.....	7.50	CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL, jouiss. janvier	cpt..	632.50	635...	625...	625...
631.25	.....	11.25	(Act. 500 fr., tout payé)	au 29	630...	.....	.....	620...
590...	.....	10...	CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL, nouveau	cpt..	590...	592.50	580...	580...
595...	.....	.5...	SARAGOSSE, j. janvier, tout payé	cpt..	595...	596.25	590...	590...
592.50	.....	2.50		au 29	595...	.....	.....	590...
462.50	2.50	.....	SÉVILLE, XÉRÈS, CADIX, j. janvier	cpt..	460...	.....	.....	465...
465...	.....	.5...		au 29	462.50	.....	.....	460...
508.75	.....	8.75	NORD DE L'ESPAGNE, jouiss. janvier	cpt..	510...	.....	.....	500...
506.25	.....	6.25		au 29	508.75	.....	.....	500...
372.50	.....	.....	SARAGOSSE A PAMPELUNE, t. payé, j. janvier	cpt..	372.50	.....	.....	.....
302.50	.....	.....	SARAGOSSE A BARCELONE, j. janv., t. payé.	cpt..	.....	.....	.....	.....
305...	.....	.....		au 29	.....	.....	.....	.....
385...	.....	.5...	PORTUGAIS, j. janvier, tout payé	cpt..	382.50	382.50	377.50	380...
381.25	.....	1.25		au 29	380...	.....	.....	.....
1740...	.5...	.....	Ce PARISIENNE DU GAZ, j. oct., tout payé	cpt..	1745...	.....	.....	1735...
1750...	15...	.....		au 29	1750...	.....	.....	1735...

	Obligations.	Cours du jour.	Cours précédens.
Remboursables à 1,250 f.	Versailles, 1843, 5 0/0	....	1040 »
	Saint-Germain, 1842-49	....	1025 »
	Orléans, 1842, 5 0/0	....	1080 »
	— 1848, 5 0/0	....	970 »
	Rouen, 1845, 4 0/0	....	770 »
	— 1847-49, 5 0/0	965.....	965 »
	Havre, 1845, 5 0/0	....	980 »
	— 1848, 6 0/0	....	1095 »
	Lyon, 5 0/0	1055....	1053 »
	Ouest, 1852-1855	965.....	965 »
	— 1853	....	960 »
	— 1855, int. gar. par l'Etat	....	990 »
	Teste, 5 0/0	....	» »
	Est, 1852-56, remb. à 650 fr.	490.....	490 »
r. 625 f.	Bâle, 5 0/0	....	480 »
	Méditerranée, gar. par l'Etat	515.....	516 25
	Rhône-et-Loire, 4 0/0	....	493 75
Remboursables à 500 fr.	Bourbonnais, 3 0/0	300.....	300 »
	Méditer., 1852-55, 3 0/0 g. p. l'Etat	307.50..	306 25
	Nord, 3 0/0	302.50..	305 »
	Orléans, 3 0/0	295.....	295 »
	Rhône-et-Loire, 3 0/0, g. p. l'Etat	....	295 »
	Grand-Central, 1855	296.25..	296 25
	Lyon à Genève, 1855, g. p. l'Etat	293.75..	295 »
	— 1857	....	293 »
	Lyon 1855	308.75..	308 75
	Paris-Lyon-Méditerranée, 3 0/0	292.50..	293 75
	Ouest, int. gar. par l'Etat	292.50..	292 50
	Midi, 3 0/0, int. gar. par l'Etat	293.75..	293 75
	Est, 3 0/0, int. gar. par l'Etat	293 75..	293 75
	Ardennes, 3 0/0, gar. par l'Etat	292 50..	292 50
	Dauphiné, 3 0/0, int. g. p. l'Etat	....	293 75
	Romaines, 3 0/0	238.75..	240 »
	Victor-Emmanuel, 3 0/0	282.50..	282 50
	Ligne d'Italie, 3 0/0	215.....	215 »
	Autrichiennes, 3 0/0	257.50..	257 50
	Lombards, 3 0/0	251.25..	251 25
	Saragosse, 3 0/0	261.25..	261 25
	Saragosse à Pampelune, 3 0/0	250.....	250 »
	Cordoue à Séville, 3 0/0	253.75..	253 75
	Séville, Xérès, Cadix, 3 0/0	283.75..	285 »
	— 3 0/0, r. 94 ans	251.25..	251 25
	Nord de l'Espagne, 3 0/0	262.50..	262 50
	Montblanch à Reus, 3 0/0	245.....	245 »
	Portugais, 3 0/0	243.75..	246 25
	Département de la Seine, emp. 1857	228.75..	227 50
	VILLE, 1852, 5 0/0	....	1100 »
	— 1855-60, remb. à 500 fr.	467.50..	468 75
	Ville de Marseille	....	1075 »
	Ville de Lille, 3 0/0, remb. à 100 fr.	98.75...	98 75
	Ville de Roubaix et de Tourcoing	37.50...	37 50
	Fonds étrangers.		
	Piémontais, 5 0/0	....	72 »
	— 1853, 3 0/0	....	43 25
	Autrichiens, 5 0/0	....	78 »
	Banque belge	....	992 50
	Portugais, 3 0/0	....	45 3/4
	R. Naples, r. Roth.	....	67 50
	Espagne, 3 0/0, ext. 1841	....	52 3/8
	— int. p. coup.	49 1/4..	48 3/8
	Emprunt d'Haïti	700.....	720 »
	Emprunt belge, 4 1/2, 1844	....	100 1/2
	— 4 1/2, 1855	....	101 »
	— 3 0/0	....	89 3/4

Fonds étrangers.	Cour du jour.	Cours précédens.
Emprunt romain	76.....	76 »
— ottoman	353.75..	353 75
— ottoman, obligations	345.....	347 50
— Tunisien, 7 0/0, r. au pair	475.....	460 »
Banque de Crédit Italien, 250 f. payés	475.....	472 50
Obl. Piémont, 1834, 4 0/0	....	1100 »
— 1851, 4 0/0	....	970 »
Emprunt Russe 5 0/0, 1862	....	88 1/2
Valeurs diverses.		
Bons du Trésor	....	4.1/2 3m
CANAUX. Quatre-Canaux, coup. pr.	....	1220 »
— act. de jouiss.	86.25...	85 »
CANAUX. Bourgogne, 1,000 fr.	....	970 »
— act. indemnitaires	....	130 »
Caisse générale des chemins de fer.	72.50 ..	72 50
— Béchet	....	440 »
Sous-comptoir des Entrepreneurs	237.50..	240 »
Comptoir de l'Agriculture, 200 f. p.	....	505 »
S. gle de Comm. et d'Ind. d'Amsterdam	558.75..	560 »
Banque ottomane, 250 fr. payés	722.50..	720 »
Banque des Pays-Bas	590.....	592 50
Chemin Bességes à Alais	....	900 »
— Ouest-Suisse, tout payé	....	57 50
— Central-Suisse, tout payé	....	485 »
— Taragone à Reus	....	130 »
— Carmeaux-Toulouse	....	330 »
— Lyon à la Croix-Rousse	290.....	290 »
— Lyon à Sathonay	....	150 »
— Ligne d'Italie	145.....	150 »
— Guillaume-Luxembourg	....	160 »
Romaines, trentenaires privilégiées.	465.....	463 75
Messageries Impériales, serv. marit.	800.....	800 »
Ce imp. des voitures de Paris	103.75..	103 75
Gaz de Marseille Mines Portes-Sénéc	490.....	492 50
Union des gaz, act. 500 fr.	200.....	197 50
Cail, act. de 500 fr.	980.....	980 »
— oblig. 500 fr. remb. à 450 fr.	....	410 »
Société immob. des boul. du Temple	360.....	360 »
Zinc, V. Montagne, 10e d'act.	275.....	275 »
— Obl. 500 fr., 5 0/0.	....	460 »
L'Approuague, act. 100 fr. tout payé	105.....	105 »
Omnibus de Londres, act. 100 fr.	85.....	85 »
Lin Maberly	....	520 »
— Cohin et Ce	....	480 »
Ce Parisienne d'éclairage, obligat.	475.....	475 »
Crédit colonial, oblig. 500 f., t. payé.	4 0.....	460 »
Canal maritime de Suez	480.....	480 »
Gaz général de Paris, tout payé	....	500 »
Ce générale de Bruxelles	....	475 »
Gaz de Mulhouse, 500 fr. tout payé	....	390 »
Ce générale des eaux, tout payé	377.50..	377 50
— Obl. remb. à 500 fr.	....	290 »
Ce générale transatlantique	530.....	533 75
Société immobilière	503 75..	507 50
Ce immobilière de Paris, ob. 500 f.	260.....	260 »
Entrepôts et magasins généraux	597.50..	597 50
Docks de Saint-Ouen	360.....	370 »
Docks de Marseille, act. 250 fr.	685.....	685 »
Do Obl., 3 0/0, tout payé	285.....	285 »
Soc. l'Approvisionnement, 200 fr. p.	....	500 »
Société générale des Omnibus	1025...	1022 50
Do Obl., 5 0/0, tout payé	470.....	470 »
Comptoir Bonnard	48.75..	46 25
Ce du Touage de Conflans à la mer	505.....	515 »

Primes

3 0/0, fin courant		dt 1	.. ..	.. ..	dt 50	66 80	.. ..
— fin prochain		dt 1	.. ..	.. ..	dt 50	67 45	67 25
Mobilier	dt 20	fin c.	1110 ..	1090 ..	fin c.	1130 ..	1110 ..
—	dt 10	fin p.	1155 ..	1140 ..	fin p.	1185 ..	1167 50
Orléans	dt 10	fin c.	.... ..	.... ..	fin p.	.... ..	.... ..
Nord	dt 10	fin c.	.... ..	.... ..	fin p.	.... ..	.... ..
Est	dt 10	fin c.	... ..	... ..	fin p.	... ..	... ..
P. Lyon Méditerranée	dt 10	fin c.	.... ..	.... ..	fin p.	.... ..	.... ..
Midi	dt 10	fin c.	680 ..	... ..	fin p.	... ..	... ..
Ouest	dt 10	fin c.	... ..	... ..	fin p.	... ..	... ..
Genève	dt 10	fin c.	... ..	... ..	fin p.	... ..	... ..
Société autrichienne	dt 10	fin c.	438 75	426 25	fin p.	... ..	... ..
Lombards	dt 10	fin c.	532 50	530 ..	fin p.	... ..	... ..

Reports

A la liquidation.		Liquidation suivante.
12 1/2	. 15	. ..
. ..	. ..	. ..
. ..	. ..	. ..
. ..	. ..	. ..
. ..	. ..	. ..
. ..	. ..	. ..
. ..	. ..	. ..
. ..	. ..	. ..
. ..	. ..	. ..
. ..	. ..	. ..
. ..	. ..	. ..
. ..	. ..	. ..
. ..	. ..	. ..

BULLETIN FINANCIER. — Ainsi que les deux jours précédens, la Bourse débute aujourd'hui avec beaucoup de fermeté et a fermé sous l'empire d'une réaction motivée par d'assez fortes réalisations.

Le 3 0/0 a encore été coté 66.75 et 66.80 à l'ouverture du parquet; il s'est maintenu à des cours très satisfaisans jusqu'à l'arrivée de la seconde cote de Londres, qui a apporté les consolidés avec 1/8 de baisse. On a commencé alors à fléchir, et la rente est restée lourde jusqu'à la clôture, qui s'est faite à 66.60 à terme et au comptant.

Il convient de noter que nous approchons de la fin du mois et que la hausse, si elle doit continuer, ne peut que se trouver favorisée par un temps d'arrêt qui permet aux acheteurs d'alléger un peu leur position.

La réaction n'a d'ailleurs aucune importance, puisqu'elle se réduit à 5 cent. sur le 3 0/0, et les bonnes dispositions du marché persistent. Le 4 1/2 s'est soutenu de 95.40 à 95.45.

Les obligations du Trésor sont restées fermes à 438.75. La Banque de France a varié de 3,285 à 3,290.

Le Crédit foncier s'est tenu à 1,285. Le Crédit foncier colonial est resté ferme à 727.50. La Société générale des dépôts s'est négociée de 556.25 à 557.50.

Quelques réalisations ont eu lieu sur le Comptoir d'escompte et l'ont fait retomber à 815.

Il s'est traité encore beaucoup d'affaires sur le Crédit mobilier. On a débuté très haut, à 1,087.50, et ce cours a provoqué des ventes. Le cours de 1,080 s'est longtemps défendu, puis on a fléchi en clôture à 1,070. L'écart des primes dont 10 fin courant est de 40 à 45 fr.

Le Mobilier espagnol, anciennes actions, s'est tenu à 635, puis à 625; les actions nouvelles sont retombées de 590 à 580.

Le marché des chemins est resté à peu près dans les cours d'hier; les affaires y sont peu actives. L'Orléans ancien s'est traité de 1,010 à 1,006.25, l'Orléans nouveau à 835, le Nord était calme à 960, l'Est à 478.75, le Lyon ancien à 940 et le Lyon nouveau à 895.

Le Midi s'est traité à 670, l'Ouest à 516.25, le Dauphiné à 490, les Ardennes à 455.

Les chemins Autrichiens sont restés à 412.50, les Lombards à 522.50, les Romains à 365, le Victor-Emmanuel à 382.50.

Le Saragosse était ferme à 590, le Nord de l'Espagne est retombé de 510 à 500 fr.; le Pampelune s'est traité à 392.50, le Séville-Cadix à 465, les chemins Portugais à 380.

Les obligations Autrichiennes se maintiennent à 257.50, les Lombardes à 251.25, les Portugaises à 243.75, les obligations nouvelles de Séville-Cadix à 251.25.

Le Mobilier italien est resté à 517.50, le Néerlandais à 558.75, la Banque ottomane à 722.50, la Banque des Pays-Bas à 590.

La Caisse générale des Chemins de fer se tient à 72.50, l'Approuague à 105, la Société du Boulevard-du-Temple à 360.

Les Magasins Généraux sont fermes à 597.50, les Omnibus à 1,025, les Voitures à 103,75, les Gaz de Marseille à 490, le Touage de Conflans à 505, la Compagnie immobilière à 503.75.

L'emprunt italien a fermé à 68.10 au comptant et 67.95 à terme.

PARADIS.

BOURSES ÉTRANGÈRES.

VIENNE, 19 fév. — Métalliques 5 0/0, 72.50; emprunt national, 79.»»; change sur Londres, 119.»»; chemin du Nord, 177.80; nouvel emprunt 1854, 89.»»; chemin franco autrichien, 197.50; actions de la Banque, 772.»»; Crédit mobilier, 180.50; Lombards, 248.»»; change sur Paris, 47.»»; nouv. emprunt, lots d'Autriche, 127.»»; nouvel emprunt 1864, 94.90.

AMSTERDAM, 18 févr. — Intégrales 2 1/2, 63 5/8; espagnols 3 0/0 int., 49 5/8; 3 0/0 différé, 45 3/4; emprunt national, 62 5/8.

ANVERS, 18 févr. — Espagne 3 0/0, 48 5/8; dito 3 0/0, 44 3/4.

FRANCFORT, 18 févr. — 5 0/0, 58 1/4; National, 81 5/8; Crédit mobilier autrichien, 176 3/4.

MADRID, 18 févr. — 3 0/0 Intérieur, 52.25; 3 0/0 différé, 47.50.

BESTIAUX. — POISSY, 18 fév.

	Amenés.	Vendus. Paris.	Vendus. Env.	Poids moyen.	Le kilogr.
Bœufs....	2.014	957	616	340	1re q. 1 40; 2e — 1 28; 3e — 1 20
Vaches...	247	162	63	245	1re q. 1 28; 2e — 1 18; 3e — 1 18
Veaux....	462	258	204	62	1re q. 1 84; 2e — 1 70; 3e — 1 66
Moutons..	13.848	7.835	5.373	20	1re q. 1 66; 2e — 1 50; 3e — 1 44

Peaux-moutons de 1.75 à 3.50 rases, 7.»» à 10.»» laine.
Vente peu active et tendance à la baisse.

DÉCÈS ET INHUMATIONS.

Du 17 février 1864.

M. Delièvre, 55 ans, rue de la Monnaie 14. — M. Dabasse, 52 ans, rue St-Guillaume 7. — Mme veuve Villeneuve, 76 ans, rue des Vieilles-Etuves 2. — M. Belvigne, 74 ans, rue des Bons-Enfans 12. — M. Gand, 69 ans, rue Montmartre 161. — Mme Desportes, 35 ans, rue du Caire 10. — M. Wirtz, 62 ans, rue Ste-Anne 4. — Mme veuve Mayer, 84 ans, rue St-Sauveur 50. — M. Bouillon, 71 ans, boulevard du Temple 47. — M. Bussillat, 23 ans, rue Portefoin 12. — Mme Braqui, 35 ans, rue Aumaire 27. — M. Silvestre, 44 ans, rue de Bretagne 27. — M. Duval, 70 ans, rue du Temple 23. — Mme Béranger, 31 ans, rue St-Antoine 107. — Mme veuve Lefrançois, 48 ans, rue Mouffetard 43. — M. Migot, 34 ans, rue des Bourdonnais 4. — M. Noiret, 59 ans, rue des Bernardins 15. — M. Zah, 81 ans, rue de la Clé 9. — M. Raimbault, 65 ans, rue des Sts-Pères 21. — Mme ve Fauveau, 84 ans, rue Monsieur-le-Prince 20.

SPECTACLES DU 20 FEVRIER.

Th.-Français—Horace et Lydie, M. de Pourceaugnac, Jean Baudry.
Op.-Comique—La Fiancée du roi de Garbe.
Odéon—Le Testament, les Relais.
Th.-Imp. Lyrique—Faust.
Italiens—Don Pasquale.
Th. imp. du Châtelet—Le Naufrage de la Méduse.
Vaudeville—Gertrude, M. et Mme Fernel.
Variétés—La Fiancée du corps de garde, la Revue, un Mari dans du coton.
Gymnase—Montjoie.
Palais-Royal—Un Monsieur, le Brésilien, la Commode, Monsieur boude, Fallait pas qu'il y aille.
P.-St-Martin—Représentation extraordinaire.
Gaîté—La Maison du Baigneur.
Ambigu—Les Fils de Charles-Quint.
Folies—Les Vapeurs, la Nourrice, le Carnaval.